

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-EVE FORTIN, la présidente**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, le commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PROJETS DE PARCS ÉOLIENS SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET
DE LA FORÊT DOMANIALE DANS LA MRC DE MONTMAGNY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 9 juillet 2025, à 19 h
Sous-sol de l'église Saint-Thomas de Montmagny
145, rue Saint-Jean-Baptiste Est et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 JUILLET 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MUNICIPALITÉ SAINT PAUL DE MONTMINY (DM39)

Mme CLAUDETTE AUBÉ..... 3

RÉSIDENTS DU LAC GOSSELIN (DM41)

M. LAURENT FALLON ET M. YVES CÔTÉ..... 12

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM55)

M. FLORENT FAVREL..... 29

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTMAGNY (DM31)

Mme NICOLE ROBERT..... 36

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE (DM54)..... 42

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM29)

Mme LOUISE MORAND..... 50

Mme MARTINA BASTIAN (DM68 ET DM68.1) 57

MUNICIPALITÉ DE NOTRE DAME DU ROSAIRE (DM66)

Mme DANYE ANCTIL 70

PÉRIODE D'OPINIONS SPONTANÉES :

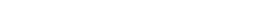
M. YVES CÔTÉ..... 72

M. LAURENT FALLON 76

PÉRIODE DE RECTIFICATION :

M. JEAN-ROBERT POULIN 80

MOT DE LA FIN 82



SÉANCE DU 9 JUILLET 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir. Bienvenue à cette troisième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique sur les *Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt domaniale dans la MRC de Montmagny*.

10

Tout d'abord, bien vouloir mettre vos cellulaires et autres appareils électroniques en mode sourdine, s'il vous plaît. Aussi, je souhaite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite au regard du droit au respect de la vie privée. Les médias et une personne de notre équipe y sont cependant autorisés. Ces photos pourraient être utilisées pour diverses publications du BAPE. Si vous ne consentez pas être photographié aujourd'hui, je vous invite à le mentionner la table d'accueil à l'arrière de la salle.

15

Je demanderais maintenant aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et qui doivent intervenir ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20

Les personnes qui ne se sont pas inscrites pourront tout de même s'exprimer devant la commission ce soir, à la fin de la séance. Nous avons prévu deux places à cet effet, compte tenu du nombre d'inscriptions. Pour celles qui sont sur place, il suffit de s'inscrire au registre, à l'arrière de la salle. Les gens qui nous suivent à distance peuvent quant à eux remplir le formulaire prévu à cet effet dans la page du mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou téléphoner au 1 800 463-4732, poste 6. Les intervenants et intervenantes seront appelés dans l'ordre d'inscription.

25

30

Donc, ce soir, nous avons huit inscriptions de prévues à l'horaire et le temps alloué pour chaque intervention est de 15 minutes. Je tiens à préciser qu'au besoin, mon collègue et moi échangerons avec les intervenantes et intervenants afin de préciser leur point de vue.

35 Avant de laisser la parole à notre première participante, voici quelques rappels importants.
D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et
les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au Bureau et dans le site Web du
BAPE.

40 Deuxièmement, tout comme les initiateurs de projets et les personnes-ressources, vous
avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un
participant ou d'une participante. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale
se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une
fausse référence, une citation erronée. Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse
45 ou sur la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre, à
l'arrière de la salle, ou à distance en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans la page du
mandat de la commission sur le site Web du BAPE ou en appelant au 1 800 463-4732, au poste 6,
50 vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, donc
au plus tard le mercredi 16 juillet prochain.

55 Également, je vous rappelle qu'aucune manifestation, aucune remarque désobligeante,
aucun propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce afin d'assurer
un climat respectueux et serein.

Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante et c'est pourquoi je vous invite
60 à prendre quelques minutes pour remplir un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en
salle, vous pourrez vous procurer le formulaire à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le
trouverez dans notre site Web sur la page du mandat de la commission. A noter que ce sondage
préservera votre anonymat.

65 J'invite maintenant notre première participante à la table à l'avant, madame Claudette Aubé.

70 **LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir. Bienvenue.

75 _____
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

80 **Mme CLAUDETTE AUBÉ**
MUNICIPALITÉ SAINT-PAUL-DE-MONTMINY (DM39)

80 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Monsieur le commissaire.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

90 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

Donc, je me nomme Claudette Aubé, je suis directrice générale adjointe à la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. Je vais vous rendre le mémoire déposé par la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, mémoire signée par les sept élus de la Municipalité.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous voulez rapprocher un petit peu le micro? Vous seriez peut-être plus à l'aise.

100 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

Comme ça, c'est mieux?

LA PRÉSIDENTE :

105 Bien oui, mais pour vous aussi.

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

110 C'est bon.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, merci.

115 **Mme CLAUDETTE AUBÉ :**

120 Donc, je vais vous parler un peu sommairement de l'origine de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. C'est une municipalité qui est considérée comme une des plus vieilles paroisses du sud de la MRC de Montmagny. Située au coeur des Appalaches, sur les montagnes, les monts, entrecoupées de vallées qui, à l'origine, se prête et se prête encore à l'agriculture et à l'exploitation forestière.

125 Les premiers lots ont été ouverts en 1850. Les premiers habitants arrivent en faveur d'un mouvement de colonisation encouragé par le clergé contre l'exode des francophones vers les États-Unis. Fondée en 1852 sous le nom de Saint-Paul-de-Buton -- donc on comprend l'origine du nom, là; il y avait des Buton -- la Municipalité a été incorporée en 1862 en tant que Canton de Montminy. C'est en 1986 qu'elle a adopté le nom qui lui est connu aujourd'hui : Saint-Paul-de-Montminy.

130 Historiquement, l'économie locale s'est développée principalement par le biais de l'exploitation forestière et de l'agriculture. À l'époque, on voyait de nombreux moulins à scie, moulins à farine, drave sur les cours d'eau, et caetera, comme plusieurs municipalités de notre région et de plusieurs régions.

135 Donc, les colons, à ce moment-là, devaient se contenter du minimum. Puis arrivent des signes de modernisation. Donc, ouverture de chemins, ligne de téléphone, livraison de la poste

deux fois par semaine, embryon d'aqueduc privé, un constable municipal, un bureau médical, présence de la Caisse populaire et d'une Banque Nationale. En 1925, on songe à ouvrir les chemins jusqu'à après les Fêtes.

140

Le conseil municipal, aussi, accepte l'éclairage du village en 1937. Un projet d'avenir se présente à l'horizon, donc un possible centre hospitalisé pour les vieillards en 1960. Construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux en 1964. C'est encore ceux-là qui sont, dans la majorité, dans presque toute la municipalité. Cette même année-là, l'acquisition d'un camion incendie. C'est une grosse année 1964.

145

Projet de construction d'un chemin en bordure du village, donc ce qu'on... pour détourner le trafic lourd, donc c'est le détour du village qu'on connaît de la Municipalité. Nouvelle école primaire qui comptait à ce moment-là 325 élèves, en 1966. Puis l'école secondaire en 1973, qui dessert encore les municipalités alentour. Ce n'est pas juste Saint-Paul qui fréquente l'école secondaire; c'est les élèves des municipalités alentour.

150

Ainsi se résume le début d'une municipalité animée d'une population voulant faire de sa nouvelle terre un milieu de vie offrant à ses habitants des services qui répondront à leurs besoins, à laquelle s'ajouteront de multiples autres entreprises et services. Le tourisme, les activités de plein air telles la chasse, la pêche, la motoneige, le quad, les activités agrotouristiques, sans oublier la montagne de la Grande Coulée pour ses sentiers de randonnée pédestre et son ski hors-piste, sont venus bonifier les multiples possibilités d'offres, faisant de Saint-Paul une destination quatre saisons.

155

Comptant aujourd'hui un peu plus de 800 habitants, Saint-Paul est une municipalité dynamique, fière de son patrimoine et résolument tournée vers l'avenir. Ses débuts, que je vous ai mentionnés tantôt, en sont la preuve.

160

Dans un monde en changement constant, notre plus grand défi est de retenir les jeunes familles et d'en attirer de nouvelles; la population ayant décliné de façon continue depuis les années 1950 alors que la population était de 1 700 personnes. Un autre défi est de développer, dans notre milieu, des endroits de vie dans lesquels nos aînés pourront finir leur vie parmi leurs proches, sans être dans l'obligation de quitter leur Saint-Paul par manque de logements adaptés à leurs besoins, tels que c'est le cas maintenant.

165

170

Notre devise étant de « Bâtir ensemble », nous préconisons une vision de développement qui tient compte des enjeux économiques, sociaux, environnementaux afin d'assurer le bien-être de tous nos citoyens à long terme, ainsi qu'à nos générations futures.

175 Le projet du parc éolien. Notre priorité étant de favoriser le développement de notre municipalité dans le respect de la qualité de vie de nos citoyens, nous avons analysé le projet éolien Saint-Paul-de-Montminy -- 28 éoliennes, capacité de 196 mégawatts -- avec ouverture et intérêt, tout en restant vigilants quant aux impacts potentiels sur notre milieu. Et voici, en résumé, de nos constats.

180 Un milieu favorable. De manière générale, le projet est bien accepté dans notre communauté, bien que certaines craintes persistent, en particulier chez les riverains de certains lacs, qui sont préoccupés par l'impact visuel et sonore du projet. Par ailleurs, les citoyens de la Municipalité comprennent l'importance de soutenir la transition énergétique du Québec.

185 Depuis des décennies, la forêt a été une ressource utilisée pour faire vivre plusieurs familles de Saint-Paul sans qu'elles ne soient détruites et que nous pouvons encore voir nos forêts utilisées et grandir dans notre milieu. La forêt est encore là. Le projet de développement éolien permettra de tirer parti du vent, ressource naturelle renouvelable jusqu'à maintenant, inexploitée à Saint-Paul, dans une perspective de développement durable et bénéfique pour l'ensemble du Québec et également pour l'ensemble de Saint-Paul-de-Montminy.

190 Comme toutes les autres municipalités, Saint-Paul fait face à des défis économiques qui pourraient être atténués par une source de revenus supplémentaires et stables pour plusieurs années à venir. Des revenus anticipés qui découlent du projet éolien représentent plus de 36 % de notre budget annuel. Le budget annuel de la municipalité était de 2 747 000.

195 Ces fonds faciliteront la mise en oeuvre de notre Plan triennal d'investissements qui se chiffrait à 8 190 000 pour trois ans. Il est à noter que d'autres investissements s'ajoutent, qui ne sont pas nommés là-dessus. Je vais juste vous en nommer quelques-uns.

200 Donc, suite à un balancement hydraulique, il faudrait l'ajout de surpresseurs pour que le réseau d'aqueduc puisse permettre le développement résidentiel de certains secteurs du coeur du village, un coût estimé à 2 millions. Renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts qui datent

205 de 1964, qui était chiffré... le coût pour la 4^e Avenue, qui est d'environ 2 kilomètres, était chiffré à 8 millions en 2020. La réfection du Rang 2 qui, dans le plan triennal d'immobilisation, qui paraît à un coût de 2 millions, mais dont le coût, suite à l'étude de la MRC, atteint plus 5 millions.

210 Les revenus additionnels du projet éolien permettront également de financer de nouvelles initiatives et favoriseront la rétention et l'attraction des nouvelles familles et le maintien de nos aînés dans leur milieu, ce qui contribuera à l'essor de la municipalité à long terme dans le domaine de l'habitation.

215 On parle des promoteurs. Depuis plusieurs années, nous avons pu constater les efforts du promoteur pour informer la population et prendre en compte des préoccupations exprimées. En effet, entre le 12 mai 2022 et le 22 mai 2024, quatre rencontres publiques ont été tenues par le promoteur, à Saint-Paul, dont les invitations ont été publiées dans le Journal l'Oie blanche, ainsi que le site internet Facebook de la Municipalité, ainsi que la région de Montmagny.

220 Lors de ces rencontres, le promoteur et ses partenaires ont répondu aux questions des participants et se sont rendus disponibles pour continuer les discussions à la fin de ces rencontres. À la demande de certains riverains, il y a eu une mise en place d'un comité composé de riverains des lacs, d'un représentant de la Municipalité et représentant de la population, pour discuter. D'ailleurs, les discussions, d'ailleurs, ont mené à des modifications de configuration du projet.

225 Projet respectueux du milieu d'accueil. Nous sommes confiants que le processus d'étude d'impacts et de consultation a été mené avec la plus grande rigueur, notamment en ce qui a trait aux impacts visuels et sonores des éoliennes, mais également sur le plan de la protection de la biodiversité, des habitats et des milieux humides et du respect des différents usagers du territoire et du maintien de la qualité de vie de nos citoyens.

230 Donc, c'est Pesca Environnement qui a fait l'étude d'impact. Pesca, qui comprend 65 professionnels multidiscipli... en tout cas, plusieurs disciplines, et puis qui est en opération depuis 34 ans. Nous avons Kruger, qui a rencontré plusieurs acteurs locaux afin de recueillir commentaires, observations, intérêts et préoccupations.

235 Donc, en s'appuyant sur l'expertise de multiples disciplines de Pesca et ses nombreuses études d'impact sur l'environnement, combinées aux nombreuses rencontres d'acteurs locaux, la

240 Municipalité est confiante que l'étude d'impact reflète et prend en considération les préoccupations et commentaires reçus du milieu. Même si les ressources internes de la Municipalité ne possèdent pas l'expertise requise pour compléter les études d'impacts sur l'environnement du projet, nous avons assisté à toutes les séances et rencontres publiques sur ce projet.

245 Un représentant de la Municipalité a participé au comité de travail supplémentaire avec les riverains et avons assisté à deux séances du BAPE en juin dernier. Et, en plus d'avoir été tenus informés régulièrement de l'avancement du projet et témoins des questions et réponses de Kruger et Pesca sur les différentes étapes du projet, nous pouvons répéter être confiants que le processus d'impact... d'étude d'impact et de consultation a été mené avec rigueur et adapté à notre milieu.

250 Expérience et savoir-faire. Donc, Kruger énergie est responsable et a développé... ce n'est pas son premier dossier. Il est un important producteur indépendant d'électricité, avec une capacité installée de 650 mégawatts, dont 325 est en opération. Les spécialistes de Kruger se concentrent sur le développement de gestion des projets d'énergie renouvelable.

255 Nous constatons également que l'équipe en charge a une bonne expérience et que l'entreprise sait être à l'écoute et qu'elle comprend nos enjeux et préconise la collaboration avec les acteurs locaux. La Municipalité apprécie également le fait que le promoteur soit une entreprise québécoise établie depuis plus d'un siècle et ayant une feuille de route enviable en matière de responsabilité sociale et d'engagement dans les régions où il est établi.

260 Des retombées importantes. Donc tantôt, on faisait mention d'une source de revenus supplémentaires. Il faut aussi considérer que les redevances qui seront versées aux propriétaires terriens représentent aussi un apport économique pour le milieu. L'essor de notre municipalité dépend également de la prospérité de ses citoyens. Les opportunités d'emploi pour les travailleurs, les entreprises qui bénéficieront de cette manne, plus particulièrement durant la période de construction, continueront... contribueront à faire tourner l'économie locale de la région qui en a grandement besoin.

270 En effet, l'indice de vitalité économique de la Municipalité est de -1,9436, ce qui démontre que la Municipalité accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport aux autres municipalités québécoises. Donc, la municipalité se classe au 738^e rang sur 1 115. Aussi, l'indice des municipalités de la MRC de Montmagny est à -4,63 et se classe au 79^e rang. Cet indice-là est...

LA PRÉSIDENTE :

275

Madame Aubé, il vous reste une minute.

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

280

OK.

LA PRÉSIDENTE :

285

Donc, je vous invite à conclure. Il vous reste deux pages, là, mais...

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

290

Oui. Donc ici, les préoccupations depuis le début. Différentes préoccupations ont été soulevées par nos citoyens, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'Alliance de l'énergie de l'Est, les impacts visuels et sonores, les effets sur la faune et la flore, la préservation des milieux naturels, les impacts potentiels sur la qualité de vie et santé, la variation de la valeur des propriétés, le partage des retombées économiques.

295

Il reste des préoccupations, c'est sûr. On les a entendues depuis le début.

Donc, à ce jour, nous sommes confiants que les partenaires au projet éolien ont déployé tous les efforts possibles pour en atténuer les impacts, que leurs démarches sont menées avec la plus grande rigueur et que les bienfaits surpasseront largement les inconvénients.

300

Conclusion. À la lumière de nos constats énumérés ci-dessus, nous croyons que ce projet sera bénéfique pour tous nos citoyens et pour l'ensemble du Québec. Nous sommes convaincus que le promoteur effectuera tous les suivis requis et rencontrera tous les engagements qu'il a pris tout au long de l'opération, et ce, pour ce parc d'éoliennes situé principalement sur notre territoire.

305

Donc, la Municipalité de Saint-Paul de Montmagny est satisfaite du déroulement de ce projet et appuie sans réserve sa réalisation à Saint-Paul-de-Montminy.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

310

Merci, madame Aubé. Merci pour votre présentation, votre mémoire. J'aurais peut-être quelques petites questions d'éclaircissement pour vous. Je vais référer, dans le fond, à votre mémoire, là. Il y a deux passages qui reviennent un peu... bien, l'essence est un peu la même, là, puis je vais reprendre les propos indiqués.

315

C'est écrit que, de manière générale, le projet est bien accepté dans votre communauté, mais certaines craintes persistent, notamment, là, chez certains riverains des lacs, par rapport à l'impact visuel et sonore du projet. Un peu plus loin, on revient un peu sur ce propos-là en disant que, justement, il y a des préoccupations qui persistent puis il y a des discussions qui sont toujours en cours entre le promoteur et les citoyens concernés, mais que cela n'affecte pas de façon importante le niveau d'acceptabilité du projet.

320

J'aimerais... j'aurais aimé ça vous entendre un peu plus par rapport à ça. Comment vous faites pour évaluer votre... le niveau d'acceptabilité du projet? Quels critères vous utilisez, les indicateurs, pour être en mesure de dire : « Ah bien, on a un bon niveau d'acceptation au sein de notre population » ou... Comment vous faites votre évaluation, finalement?

325

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

OK. C'est sûr que les commentaires, on ne pourra pas avoir une acceptabilité unique totale globale. Ça, c'est sûr. Au niveau de la municipalité, nous entendons peu de commentaires négatifs sur l'acceptabilité.

330

C'est sûr qu'il y a des craintes. Il y a des commentaires qu'il faut entendre, qui viennent plus précisément des résidents des lacs.

335

LA PRÉSIDENTE :

OK. Et puis, bon, il y a un comité qui a été mis en place, vous en avez parlé dans votre mémoire. Est-ce que... Puis je crois qu'il y a un représentant de votre municipalité, également, qui

340

siège sur le comité.

Est-ce que vous croyez que, puisque les craintes persistent, que les travaux de ce comité-là devraient se poursuivre?

345

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

C'est sûr que la municipalité... le comité avait été mis sur place à la demande de riverains. Et c'est Kruger qui a mis sur place le comité. Si Kruger continue, poursuit, tient d'autres séances, oui, la Municipalité va pouvoir continuer à poursuivre parce que la Municipalité est là pour tous ses citoyens, incluant les riverains.

350

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et puis, en dehors du comité de citoyens avec les riverains et l'initiateur, est-ce que vous croyez qu'il y a d'autres démarches qui devraient être mises en place pour accompagner les citoyens? Quel est votre rôle, en tant que municipalité, pour accompagner les citoyens à travers l'évaluation de ce projet-là?

355

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

Les citoyens avaient demandé un référendum. Je pense que vous avez reçu la réponse de la Municipalité. La Municipalité considère que les étapes d'information, peut-être pas dans la forme que les citoyens... que certains citoyens auraient souhaité, n'a pas été dans cette forme-là, mais les informations ont été rendues.

365

La Municipalité, comme je disais tantôt, si, avec l'initiateur du projet, il y a d'autres démarches qui devraient se faire, la Municipalité va participer parce que ce sont... les citoyens des lacs, ce sont les citoyens de Saint-Paul aussi.

370

LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum. D'accord. Merci beaucoup, madame Aubé, pour votre participation.

375

Mme CLAUDETTE AUBÉ :

Merci.

380

LA PRÉSIDENTE :

Bonne soirée.

385

Donc, je vais inviter madame Louise Morand à nous rejoindre. Elle est à distance. On va aller la rejoindre par vidéo, en espérant que cela fonctionne. On a fait plusieurs tentatives cet après-midi, infructueuses. J'espère qu'on va être en mesure, ce soir, de pouvoir la rejoindre.

390

Madame Morand, je ne sais pas si vous êtes avec nous. Est-ce que vous pouvez ouvrir votre micro? Ça ne semble toujours pas fonctionner pour madame Morand. On va patienter quelques secondes.

395

**M. LAURENT FALLON
M. YVES CÔTÉ
RÉSIDENTS DU LAC GOSSELIN (DM41)**

400

M. LAURENT FALLON :

Bonsoir.

405

M. YVES CÔTÉ :

Bonsoir.

LE COMMISSAIRE :

410

Bonsoir.

M. LAURENT FALLON :

415

Madame la présidente, Monsieur le commissaire, ça nous fait plaisir d'être ici avec vous pour partager les grandes lignes de notre mémoire. Dans un premier temps, je suis accompagné de Yves Côté.

420

Deux précisions. Nous n'avons aucun revenu d'éolienne ou quoi que ce soit et sommes tous les deux... nous avons été membres du comité de travail, lequel comité n'a pas eu d'autres réunions pour les deux. Notre objectif n'est pas de répéter tout ce qui a été dit précédemment et nous partageons quand même l'inquiétude des lacs pour tout ce qui a été mentionné auparavant.

425

Alors, le dépôt de notre mémoire est plutôt le reflet de ce que nous avons vécu et de ce que nous vivons si le projet se réalise sans déplacement des éoliennes B5, B3 et B2, tel que nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, et ce depuis le début du projet où on a été informés.

430

En somme, pour nous, il s'agit d'un combat David contre Goliath où les enjeux économiques sont grandement valorisés au détriment des enjeux écologiques et sociaux. Nous, simples citoyens, affectés particulièrement par ce projet, devons nous défendre contre une industrie qui est aguerrie, qui dispose de ressources et de moyens financiers importants pour faire adopter un projet éolien en obtenant, selon la séquence, d'abord une autorisation avec des propriétaires qui reçoivent des sommes d'argent, puis avec des ententes avec les élus. Puis on sait la formule où il y a coactionnariat avec la MRC, l'Alliance de l'Est et les municipalités concernées.

435

Et le tout est suivi de séances d'information et non d'une véritable consultation. Nous partageons cette affirmation qui a été mentionnée précédemment sur le projet auprès des citoyens. Une véritable consultation aurait probablement amené un projet différent et acceptable socialement.

440

Le fait que l'Alliance de l'Est soit actionnaire à 50 % et que les MRC reçoivent une redevance par mégawatt a certes un côté positif permettant une retombée financière dans le milieu concerné,

445 mais nous avons composé avec des élus dont le rôle devient ambivalent en étant juge et partie. L'écoute et le respect des citoyens fortement affectés par le projet devraient être considérés, mais ce ne fut pas le cas.

450 Les normes sont établies -- ça a été mentionné hier -- sur une base éolienne de moindre envergure, et on pourrait... on a des exemples à 500 mètres des habitations. Ça date de plusieurs années. Adopter une rotation à 5 mètres d'un lot voisin au lieu de 20 mètres, c'est déjà des modifications à la baisse qui permettent, disons, de faire avancer un projet qui ne va pas nécessairement dans le sens d'acceptabilité sociale.

455 À cet effet, nous avons mis en annexe une référence... c'est-à-dire pas en annexe; une référence au... à l'organisme Céréme, en France, où la conclusion est vraiment de proposer à ce que la distance minimale soit d'au moins 1 500 mètres pour éviter tout imbroglio ou, à tout le moins, les diminuer. Alors, on parle de... on ne sait pas trop la distance, mais il y a une étude de référence là, qui est très intéressante. Puis j'aimerais... Il faut donc éviter un développement économique à tout prix.

460 Puis j'aimerais citer un exemple, aussi, que la MRC de L'Islet, elle, a décrété une zone de protection telle que la distance de... il y a une distance d'au moins 3 kilomètres qui protège le lac Trois Saumons. C'est un bel exemple. J'aimerais qu'on mette le... OK, merci, la diapositive est là.

465 Alors, on voit que la problématique, on peut situer les éoliennes B5, B3, B2, et on voit qu'on peut voir également d'autres éoliennes, mais de façon moins impactante. Et c'est pour ça que nous, ces trois éoliennes-là, c'est clair pour nous qu'elles ont une problématique. Le lac Gosselin réunit, on l'a déjà dit, 30 familles situées dans un milieu naturel très calme, puis les montagnes forment un amphithéâtre naturel. Alors, ce sont des regroupements d'habitations de qualité, qui sont accessibles à l'année.

470 La proximité de ces éoliennes-là devient pour nous un enjeu majeur que nous avons signalé à maintes reprises à l'initiateur et ses partenaires afin de protéger ce milieu naturel. 7 mégawatts, les plus grosses éoliennes au Québec, 200 mètres -- j'ai déjà mentionné ça à la période de questions -- 21 382 mètres carrés de surface balayée, quand on les compare à celles de Saint-Philémon où on a une surface balayée de 5 281 mètres. C'est quatre fois plus, c'est énorme.

475

480 L'impact visuel est majeur et irréversible sur le paysage si on maintient ça puisque situé environ à 850 mètres du lac, que le rapport de Pesca Environnement a tenté de dissimuler dans l'unité N2 Grande Coulée. Le lac Gosselin est ignoré dans ce rapport-là, on l'a déjà mentionné à la période de questions. Et je vous rappelle que ce qui n'est pas connu n'existe pas.

485 Alors, il n'y a aucune atténuation possible, à 1 150 pieds de hauteur, par rapport au lac, et l'éolienne sera visible d'au moins 600 pieds. Alors ça, c'est énorme aussi. Donc, comment peut-on considérer ça, qu'il y a une harmonie avec la nature? Pour nous, il n'y a aucune harmonie possible. Ça ne cadre absolument pas dans cet environnement naturel.

J'aimerais qu'on mette la diapositive numéro 2, s'il vous plaît.

490 L'impact de l'éolienne B5 particulièrement, elle vous a déjà été démontrée dans une plus grande surface, là, mais ça n'a aucun sens d'avoir une éolienne de ce sens... de cette grandeur-là, pardon. Et nous avons mis des exemples de bâtiments très élevés, puis on voit que c'est vraiment impactant.

495 Quant à l'impact sonore, il est clair pour nous que la distance de 500 mètres ne s'applique pas par rapport à un bâtiment, c'est plutôt -- puis là, on a un peu plus que 500 mètres -- c'est par rapport à la berge du lac. Il vous a été confirmé par l'initiateur, ses contractuels, que le son voyage très très bien sur l'eau, donc à partir du moment où le son est capté au bord d'une berge, l'ensemble des citoyens ont le même... il n'y a pas d'atténuation du son.

500 La réverbération du son par les montagnes aussi. Le supplice de la goutte, on veut l'éviter, hein? Le son répétitif constant dans un milieu qui est très calme. Et on répète aussi qu'il n'y a pas de données significatives au niveau des infrasons et les sons de basse fréquence pour des éoliennes semblables, actuellement.

505 Au niveau des impacts sociaux et de la santé, l'INSPQ confirme que de nouvelles études sont nécessaires avec l'implantation de ces plus grosses éoliennes-là. Alors, je ne sais pas ce qui a déjà été dit, mais pour nous, c'est important. Au niveau de la valeur marchande des propriétés, on a eu un exemple cet après-midi, d'information. Écoutez, ce n'est pas un argument de vente pour un agent d'immeubles.

510

515 Voyez-vous quelqu'un dire : « Écoutez, j'ai un beau lac puis j'ai un grand grand ventilateur au bout du lac, et ça, ça vaut beaucoup. C'est énorme, c'est unique au Québec. » Je ne pense pas que ce soit un argument de vente. Selon le MAMROT, alors le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, lorsqu'on a une petite quantité de propriétés semblables, le facteur d'influence est élevé et, à ce moment-là, la valeur est affectée. Ça, c'est la conclusion de ce rapport-là.

520 L'impact sur la grive de Bicknell. La recommandation d'Environnement et Changement climatique Canada était assez clair de proposer de relocaliser exactement les éoliennes B5, B3 et B2, exactement comme nous avons demandé. L'habitat est nettement plus marqué, même à B5 et B3. Alors, pour nous, il y a une interférence là, qui est très très claire. On devrait protéger ce milieu-là.

525 Ensuite, j'aimerais juste signaler qu'il y avait eu une mention d'interférence entre les ministères par rapport au déboisement. Vous vous rappelez de cette chose-là? Je pense que ça serait intéressant que vous ayez ça dans votre rapport parce que ce n'est pas la première fois, je pense, que ça arrive dans le cadre d'un BAPE. Alors, ça serait bien que le gouvernement clarifie cette approche.

530 Alors, tous les éléments que je viens de mentionner ont été signifiés à l'initiateur, ou des réunions du comité, entre autres. Les réunions d'information aussi, mais aux réunions du comité plus précisément. Et je signale que ce comité-là, nous avons réussi à l'obtenir avec beaucoup de démarches, et c'est vraiment notre initiative et non pas la MRC ni la Municipalité. Nous avons cogné à toutes ces portes-là et je peux vous dire qu'au niveau de la Municipalité, dans une période de questions lors d'une réunion du conseil municipal, je me suis fait apostropher royalement. Alors, 535 j'ai à peine mentionné le mot de : J'aimerais parler du projet éolien pour avoir un appui.

540 Nous avons eu le droit à une autre réunion qui a été beaucoup plus cordiale, où on nous a écoutés. Mais la réponse, c'est : « Écoutez, nous, on ne connaît pas ça. » La MRC, c'est pareil. L'expert, c'est l'initiateur du projet, donc on repousse ça vers l'initiateur et on se lave les mains un peu là-dessus plutôt que de nous écouter, de nous défendre, prendre position pour nous.

Ça n'a pas été simple d'aller jusqu'à la MRC aussi. Il a fallu que je fasse une demande directe au président de l'Alliance de l'Est pour qu'il nous appuie, pour être sûr d'être écouté, pour

545 être sûr d'avoir un appui, pour être sûr d'avoir un comité, pour être sûr d'être entendu. Ça a été ça
notre réalité. Alors, ce n'est pas facile pour des bénévoles comme nous.

Alors, le résultat, quand même, a permis de constater plusieurs déplacements d'éoliennes,
incluant celle de l'initiateur. H4 a été déplacée... Bref, je les ai mentionnées dans le rapport, là, je
550 ne voudrais pas rallonger inutilement. Et ça a forcé également le... bien, en tout cas, de nous
proposer, c'est-à-dire, de déplacer le B3, ce qui était correct pour nous. Par contre, B5 de 91
mètres, ce n'était pas suffisant. Et on nous a aussi dit que les alternatives 1, 2 et 3 n'étaient plus
bonnes.

555 Alors, quand on présente un projet en information à tout le monde, elles étaient là, et quand
on arrive en comité, là, les gens sont allés sur le terrain, puis là, on nous revient en disant : « Bien,
ce n'est pas conforme. »

Alors, l'acceptabilité sociale de notre groupe du projet repose principalement, donc, sur la
560 relocalisation de B5 et B3 particulièrement, et B2 si possible, impactant plus particulièrement le lac
Colin. Alors, les recommandations spécifiques pour nous, écoutez, on considère que Kruger s'est
engagée à développer ses projets tel que c'est écrit, dans un esprit de bon voisinage, en respectant
les objectifs de vie des communautés locales et en mettant de l'avant les principes de
développement durable et de protection d'environnement.

565 Alors, nous rappelons au BAPE, dans ce sens-là, qu'il faut faire preuve de prudence et
recommander le déplacement de ces éoliennes-là afin d'éviter des impacts irréversibles sur
l'environnement, la biodiversité, la santé et la qualité de vie des citoyens, les 30 familles qui seront
impactées. Alors, ce devoir de précaution là nous apparaît vraiment essentiel.

570 Maintenant, nous avons aussi fait des recommandations d'ordre général. J'aimerais que
monsieur Côté vous expose ces recommandations-là.

M. YVES CÔTÉ :

575 Merci. En fait, je vais plutôt parler des recommandations. Je ne sais pas si j'ai le droit de
faire des recommandations, je ne pense pas, mais on sait ce que je veux dire dans le terme. C'est
que, de façon générique, parce que le premier point qu'on aimerait soulever au BAPE aujourd'hui,

580 à la commission, c'est que les... si je prends en parallèle deux éléments, je les mets ensemble, c'est les nouvelles éoliennes de 7 mégawatts qui n'ont pas encore été installées, qui n'ont pas été non plus validées en termes d'effet sur le terrain à moyen terme et même pas à court terme, au Québec. Ailleurs, il y en a, mais on ne connaît pas le contexte particulièrement.

585 Et si je jumelle ça avec le fait que le gouvernement du Québec a décidé, à raison, j'imagine, de faire une expansion des projets éoliens de façon vitesse grand V, pour moi, pour nous, au lac Gosselin, quand on discute, on s'aperçoit que probablement qu'on est devant une situation qui, de façon imagée, évidemment, peut ressembler à une bombe à retardement parce qu'on ne connaît pas l'impact de ces éoliennes-là et on va en implanter partout, et on va les implanter de manière à ce que ça ne soit pas différent que les éoliennes de 2 mégawatts ou de 3 mégawatts.

590 Je pense que, quand on travaille avec des petites éoliennes depuis 15 ans et qu'on installe des éoliennes deux à trois fois plus grandes, à grand volume, à grande vitesse, un peu partout, sans changer les règles, il me semble qu'il y a là péril en la demeure.

595 L'autre élément aussi que j'aimerais vous souligner, c'est qu'il y a déjà des poursuites au Québec, des recours collectifs dans le projet des Moulins, qui concerne Thetford Mine et six autres municipalités. Et les gens ne sont peut-être pas au courant de ça en général, mais c'est un dossier juridique qui est quand même passablement avancé parce que ça a même fait le test de l'appel et le dossier toujours en cours. Et ça concerne 2 000 personnes et les revendications sont d'enlever les éoliennes ou prendre des correctifs pour des distances jusqu'à 4,8 kilomètres pour des éoliennes de 2 mégawatts.

600 J'imagine que, dépendamment des décisions de la Cour dans le futur, et dépendamment aussi des autres cours qui pourraient exister, si j'étais à la place du gouvernement, je m'organiserais pour agir avec prudence parce qu'il me semble qu'on peut se diriger vers des poursuites juridiques qui vont mettre en péril, d'une certaine façon, dépendamment des résultats de la... juridiques, tout l'ensemble du beau projet jusqu'en 2035, de multiplier par trois l'énergie au Québec.

610 Et ce serait pourtant si simple de, premièrement, faire des études réelles au Québec, par rapport à ce qui se passe. On peut s'inspirer de ce qui se passe dans d'autres pays ou dans d'autres endroits, évidemment, où ces éoliennes-là existent, pour analyser le véritable impact concernant

615 les infrasons, le paysage, le climat sonore, le psychosocial et la faune aviaire. Parce que je ne peux pas m'imaginer qu'une éolienne de 7 mégawatts, au lac Gosselin, ne va pas tuer plus que 1,6 oiseau par année. Je regrette, mais on devrait être capable de trouver le reste du deuxième oiseau sûrement, et d'autres.

LA PRÉSIDENTE :

620 Monsieur Côté, je vous invite à conclure. Votre...

M. YVES CÔTÉ :

625 Déjà?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, le 15 minutes est déjà écoulé.

630 **M. YVES CÔTÉ :**

Ah oui? Bon. Ça fait que je vais y aller en télégraphe un peu, si vous voulez, parce qu'il me reste encore quatre sujets.

635 Ça fait qu'en fait, sur ce point-là, ce que j'aimerais vous souligner, c'est que le gouvernement devrait faire des études, d'une part. Et d'autre part, le gouvernement devrait fixer dès maintenant, pour éviter des poursuites juridiques ou quoi que ce... ou des problèmes au niveau de la santé, pour au moins 1 500 mètres des résidences et de 2 kilomètres où les lacs, un peut comme il se fait en communauté urbaine de Québec.

640 Ensuite, j'aimerais, au niveau... Ouf, ça va vite, hein.

LA PRÉSIDENTE :

645 Mais peut-être, pour vous rassurer, là, on a pris connaissance quand même de l'entièreté du mémoire.

M. YVES CÔTÉ :

OK.

650

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on en prend totalement en compte dans nos travaux.

655

M. YVES CÔTÉ :

Est-ce que je peux compléter par écrit plus tard ou pas vraiment, au BAPE? Parce que j'ai des choses qui sont... les recommandations n'étaient pas génériques, n'étaient pas nécessairement dans le mémoire.

660

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a plus... on n'a plus d'opportunité, là, de déposer des documents, là, suite à la deuxième partie, malheureusement. Donc, on va se fier au contenu de votre mémoire qui a été déposé.

665

LE COMMISSAIRE :

On vous...

670

M. YVES CÔTÉ :

OK.

675

LE COMMISSAIRE :

On vous remercie pour la présentation de votre mémoire et puis pour le témoignage... les témoignages que vous avez faits aussi par rapport aux différentes interactions que vous avez eues. Soyez rassurés, c'est qu'on va essayer d'échanger avec vous. S'il y a des recommandations qui touchent à des questions qu'on vous pose, vous pouvez toujours les énumérer dans votre réponse

680

parce qu'il y aura quand même une transcription, et donc tout ce qui aura été dit ici, on les aura dans la transcription.

LA PRÉSIDENTE :

685

Mais monsieur Côté, si je me permets d'ajouter, on avait deux places pour des opinions spontanées ce soir. Donc, si vous voulez peut-être vous inscrire puis revenir à la fin de la séance, on pourrait vous... entendre la suite de vos recommandations.

690

M. YVES CÔTÉ :

Je vous remercie, je vais y aller spontanément.

LE COMMISSAIRE :

695

Bien cela dit, vous pouvez attendre, on n'a pas... J'aimerais avoir...

M. YVES CÔTÉ :

700

Après les questions, oui.

LE COMMISSAIRE :

705

... avoir quelques échanges avec vous d'abord.

M. YVES CÔTÉ :

Oui,

710

LE COMMISSAIRE :

Peut-être à commencer par monsieur...

715 **M. LAURENT FALLON :**

Peut-être que madame Rachel peut prendre en note tout de suite la demande?

720 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, il peut aller s'inscrire pendant qu'on serait en train de discuter avec vous.

725 **M. LAURENT FALLON :**

Ah, OK.

LE COMMISSAIRE :

Et vous allez revenir?

730

M. YVES CÔTÉ :

Oui.

735 **LE COMMISSAIRE :**

Alors donc, merci, monsieur Fallon. Je m'intéresse surtout aux différentes situations que vous avez... que vous avez évoquées, notamment l'une d'entre elles où vous parlez d'une situation de tension potentielle entre citoyens vivant dans un environnement, on va dire rural, où tout le monde se connaît pratiquement.

740

Est-ce que vous pouvez nous parler de cette situation-là beaucoup plus en détail, pour nous permettre de mieux comprendre. Tension, quand vous parlez de tension potentielle, et caetera, on aimerait bien savoir, est-ce que c'est quelque chose qui touche à la cohésion, cohésion de la communauté, la cohésion sociale, ou c'est quoi le problème?

745

M. LAURENT FALLON :

750

C'est plus qu'à partir du moment où on fait une demande très particulière ou très précise sur le déplacement de certaines éoliennes, c'est très clair qu'on sait qu'il y a des gens qui présument qu'ils ont l'éolienne sur leur terrain, et puis que si on... par nos actions, on force un déplacement, bien c'est sûr que ça fait du mécontentement.

755

LE COMMISSAIRE :

Bien donc, ce n'est pas quelque chose qui est vécu, là.

760

M. LAURENT FALLON :

Non.

LE COMMISSAIRE :

765

C'est une présomption que vous avez, donc?

M. LAURENT FALLON :

770

Oui, pardon.

LE COMMISSAIRE :

Donc, on parlerait plutôt de présomption et non de tension réelle entre personnes...

775

M. LAURENT FALLON :

Parfois, il y a des commentaires qui...

780

LE COMMISSAIRE :

... autour du projet?

M. LAURENT FALLON :

785 Parfois, il y a des commentaires qui s'entendent dans des zones... dans des endroits publics.

LE COMMISSAIRE :

790 OK.

M. LAURENT FALLON :

795 Oui.

LE COMMISSAIRE :

En tout cas, merci pour cet éclaircissement que vous me donnez.

800 **M. LAURENT FALLON :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

805 Je m'en viens maintenant à monsieur Côté. Par rapport aux recommandations que vous avez commencé par énumérer, dans l'une des recommandations générales, on... il est indiqué, dans votre mémoire, que les citoyens sont informés beaucoup trop tard dans le processus. Et vous... d'ailleurs, vous aussi, vous êtes revenu un peu sur cet aspect d'information là.

810 **M. YVES CÔTÉ :**

Hum, hum.

815

LE COMMISSAIRE :

820 Selon vous, à quel moment devrait-on démarrer le processus d'information et de consultation pour s'assurer que, effectivement, toutes les préoccupations et les attentes qui pourraient être les vôtres ont été prises en compte dans la planification environnementale et sociale d'un projet? À quel moment, selon vous, on devrait...

M. YVES CÔTÉ :

825 Oui. Évidemment, c'est... il y a un moment qui nous semble... On a réfléchi à ça, on en a parlé avec l'initiateur aussi, aujourd'hui, par rapport à la consultation, en fait, compte tenu que nous, on considère que c'est de l'information.

830 Et je tiens à préciser au passage que les discussions qu'on a avec l'initiateur, c'est des discussions qui sont correctes, qui sont normales, qui sont... on sent de l'écoute par rapport à ces questions-là. Mais l'initiateur est pris, comme tous les autres initiateurs, dans un *pattern* que je dirais qui vient un peu mondial, qui a été semble-t-il développé par les gens qui fabriquent les éoliennes, pour trouver des façons d'imposer ou d'amener un projet qui... sans trop de consultation.

835 Je peux vous donner les exemples de la façon que ça fonctionne. Vous le savez vous-même, évidemment, là, puisque vous en avez vu des BAPE et puis des projets éoliens. Mais il reste une chose, c'est que c'est toujours la même chose. C'est que le projet part dans le plus grand secret parce que l'initiateur, comme les autres initiateurs, font la course aux meilleurs
840 endroits pour déposer des projets éoliens.

845 Ça fait que ça, ça se passe dans le plus grand secret, donc on n'est pas informés du tout comme citoyens. Et là, on détermine une zone de projet à laquelle on n'a pas non plus droit au chapitre, parce que ce n'est pas nous qui est l'initiateur. Et ensuite, il y a des ententes qui se font, de partenariat avec les MRC -- et l'Alliance de l'Est, dans notre cas. Et le problème c'est qu'une fois que ça, ça se fait, ça se fait toujours dans le grand secret parce que ce n'est pas l'Alliance et les MRC qui nous informent non plus de ce qui se passe à ce niveau-là. Et les citoyens ne le savent pas.

850 Et on n'a pas non plus l'appui de l'Alliance ou de la MRC pour faire avancer les choses, pour
avoir de l'information parce qu'ils sont partenaires à 50 %. Et dieu sait que l'appât du gain est très
intéressant. Nous avons entendu, à la première partie, le président de l'Alliance qui nous a parlé
beaucoup de chiffres, beaucoup de bons rendements, beaucoup d'économie, de développement.
855 Mais on n'a pas entendu parler des gens qui vivent avec ces projets-là, par contre.

LE COMMISSAIRE :

Mais qui vous informe, en ce moment-là, ce que vous dites que...

860 **M. YVES CÔTÉ :**

Personne.

LE COMMISSAIRE :

865 OK

M. YVES CÔTÉ :

870 Jusque-là, personne n'informe les citoyens. Ensuite, il y a des ententes qui se font avec les
propriétaires pour essayer d'avoir des droits de péremption pour installer les éoliennes. Et c'est à
ce moment-là, pour répondre à votre question, Monsieur le commissaire, qu'avant de faire des
ententes avec les propriétaires de lot, ils devraient imaginer -- parce que je pense que c'est assez
facile à imaginer dans un projet comme Saint-Paul -- qu'au lac Gosselin particulièrement, parce
875 que je ne veux pas faire le tour du dossier au complet, mais lac Gosselin, à sa face même, lorsqu'on
installe B5, B3 et B2, il va probablement y avoir des problèmes.

880 Mais au lieu d'en parler avec les citoyens qui sont impactés pour essayer de voir s'il y a
vraiment un problème et est-ce qu'il y a une solution, on ne fait pas ça. On fait des ententes avec
les propriétaires et si, après ça, on décide, nous, de contester certains endroits parce qu'on est
impactés et ça risque de nous causer des problèmes très sérieux dans notre milieu, le problème,
c'est que les propriétaires qui ont signé ne sont pas contents.

885 Et je les comprends parce que moi, on me dit : « Écoute, je te donne un bonbon, là, pas grand-chose, 1,2 million, mettons, indexé. Ah non, excuse. Excuse, excuse, le lac Gosselin, ils ne veulent pas pantoute que je te donne un petit bonbon, là, parce qu'ils ne sont pas contents eux autres, là, parce qu'ils trouvent que ça va être impacté. »

890 Ça fait que c'est sûr qu'on entend des commentaires que les... il y a comme un genre de division, mais ce n'est pas nous qui le font, la division. C'est qu'à un moment donné, je pense qu'il devrait y avoir une règle faite par le gouvernement qui fait en sorte qu'il faut qu'il y ait une consultation à un certain moment donné, de façon précise, pour ne pas qu'on soit écartés et qu'on ait le droit au chapitre au niveau de l'information, et surtout de la consultation avant que les dégâts soient trop grands.

895 Mon collègue et moi et les gens du lac Gosselin, les gens du lac Jally, ça fait un an et demi qu'on fait des débats, des discussions, des démarches pour faire enlever trois éoliennes qui n'auraient jamais dû être là si on avait été consultés. Et ça, ça peut changer notre vie à 30 familles, pendant 30 ans. Il me semble qu'on devrait faire un effort de façon à ce que tous les initiateurs soient sur le même pied, tous les initiateurs soient obligés de suivre la même règle.

900 C'est certain qu'il va falloir placer des balises, mais si on veut être informés, pour répondre précisément à votre question, je réitère qu'il faut que ce soit avant toutes les étapes qui est là, avant que les contrats soient signés avec les propriétaires de terres.

905 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Côté, monsieur Fallon, merci beaucoup, c'est très éclairant. On vous souhaite bonne soirée et, éventuellement...

910 **M. LAURENT FALLON :**

J'aimerais juste...

915 **LE COMMISSAIRE :**

... si vous réussissez à vous inscrire, vous revenez pour votre présentation spontanée. Oui?

M. LAURENT FALLON :

Peut-être un dernier commentaire, là. C'est...

920

LE COMMISSAIRE :

Allez-y.

925

M. LAURENT FALLON :

On a quand même de bonnes discussions avec l'initiateur. Et tout ce qu'on vient de dire là, dans le fond, c'est que là, on est en train de le faire après coup. Mais l'idée, c'est que si on trouve une solution, ça vient de régler le problème qui est, comme, je pense évident, étant donné les deux journées de questions, hier et aujourd'hui. Ce qui ressort, le problème, il est assez bien cerné. Alors, si on trouve une solution à ça, on n'est pas contre que le projet rapporte au milieu.

930

Je suis allé assez souvent au conseil municipal pour connaître les difficultés que les gens ont à gérer une municipalité avec peu de moyens. Alors, on n'est pas contre ça, mais il faudrait que ce soit fait avec respect. C'est ce qu'on demande parce qu'on est capables de s'impliquer avec notre... avec ce milieu-là de façon très positive. En tout cas, pour ma part, je peux vous dire que j'ai fait des représentations auprès de la Municipalité sur différents sujets de longue date, puis je pense qu'on est capables de se parler, là.

935

LE COMMISSAIRE :

C'est noté. Merci beaucoup pour ce complément très intéressant. Merci, messieurs.

940

M. YVES CÔTÉ :

Merci à vous.

945

LE COMMISSAIRE :

Et bonne soirée. Merci.

950

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

955 Je vais inviter maintenant monsieur Florent Favrel, il est à distance, en vidéo, à se joindre à nous.

M. FLORENT FAVREL
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (DM55)

960

M. FLORENT FAVREL :

Bonjour. Bonjour, Madame la présidente. Bonjour, Monsieur le commissaire. Est-ce que vous m'entendez bien?

965

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend bien. Bonsoir.

970

LE COMMISSAIRE :

Bonjour.

M. FLORENT FAVREL :

975

Parfait. Bien, je me présente : Florent Favrel, je suis directeur des relations internationales et canadiennes à la Fédération des chambres de commerce du Québec, donc la FCCQ.

980

La FCCQ représente plus de 40 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs d'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. On est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec et on compte parmi nos membres les chambres de commerce locales -- incluant la Chambre de commerce de Montmagny, que je salue et que vous allez entendre, je pense, juste après moi -- ainsi que des entreprises de tous les secteurs, tant productrices que distributrices et consommatrices d'énergie.

985 Tous poursuivent le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et
concurrentiel. Donc, je suis vraiment heureux d'avoir l'occasion de participer à cette audience
publique au nom de la FCCQ pour vous faire part de notre appui aux projets éoliens de
Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale. Donc, je parlerai des deux projets dans mon
990 allocution, deux projets que nous appuyons parce qu'ils s'inscrivent dans une stratégie plus large
visant à répondre aux besoins énergétiques grandissants du Québec, tout en favorisant la
décarbonation de notre économie.

 Je vais donc surtout m'attarder, pour commencer, au contexte énergétique en évolution au
Québec. Donc, vous le savez, ce n'est pas une surprise, le Québec est présentement face à un
995 défi majeur : la demande en électricité propre est en constante augmentation, avec des variations.
Ça dépend du contexte économique, mais sur une période longue, on constate, évidemment, une...
des besoins très importants.

 Donc, dans ce contexte-là, le Québec s'est doté d'objectifs ambitieux. On a un objectif
1000 ambitieux, donc c'est d'arriver à la carboneutralité à l'horizon 2050. Pour y arriver, ça exigera une
production supplémentaire de 150 à 200 térawatts d'énergie propre. Et seulement d'ici 2035,
Hydro-Québec planifie l'ajout de 60 térawatts, soit grosso modo entre 8 000 et 9 000 mégawatts
de puissance additionnelle.

1005 Pour vous donner un ordre d'idée, ça équivaut à la puissance fournie actuellement par trois
de nos plus grands ouvrages hydroélectriques : l'aménagement Robert-Bourassa, donc LG-2,
Manic-5 et le complexe de la Romaine. Vu que la production d'énergie supplémentaire est
absolument incontournable, c'est parce que l'efficacité énergétique, qui est absolument nécessaire,
ne suffira pas à elle seule à dégager la capacité nécessaire.

1010 Hydro-Québec s'est donné un objectif là aussi très ambitieux, soit doubler les économies
d'énergie réalisées par sa clientèle, tant résidentielle que d'affaires, afin de dégager de 1 600 à
1 800 mégawatts de puissance supplémentaire à l'horizon 2035. Leur nouveau plan de match pour
y arriver a été dévoilé il y a quelques mois, et nous l'avons applaudi.

1015 Cela dit, même en doublant cette cible, en créant une équipe dédiée, en bonifiant les
incitatifs, en présumant que tous les citoyens et les entreprises fassent leur part, on serait très très
loin d'aller chercher la puissance additionnelle dont le Québec a besoin. Donc, nous avons besoin

1020 de projets concrets, bien structurés et prêts à être mis en oeuvre rapidement et on pense, à la FCCQ, la Fédération des chambres de commerce du Québec, que les projets de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale s'inscrivent exactement dans cette logique.

1025 Donc, les trois quarts de cette électricité supplémentaire d'ici 2035 serviront avant tout à décarboner le Québec. Puis la décarbonation, ce n'est pas juste du vocabulaire; c'est une addition d'actions concrètes qui, bien souvent, nécessitent de l'électricité propre supplémentaire. Ça va, évidemment, de remplacer des voitures à essence par des voitures électriques, remplacer les systèmes de chauffage de bâtiments au gaz par des chaudières électriques ou remplacer des procédés industriels polluants par de l'électricité propre.

1030 Tous ces gestes sont importants pour réduire nos émissions de GES et tous requièrent davantage d'électricité propre et renouvelable, comme celles que produiront les parcs éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale. On a vu... là, on parle du contexte québécois, mais on a vu également un article aujourd'hui sur le contexte canadien, et les besoins de production d'énergie sont extrêmement importants au niveau du Canada également.

1035 Je parlais de trois quarts pour la décarbonation. Il y a aussi un quart de cette énergie supplémentaire qui va être consacré à la croissance économique. Notamment, permettant le développement, toujours à base d'électricité propre, de nouvelles entreprises et l'expansion d'entreprises existantes. Ces besoins sont très réels, et ce, dès aujourd'hui.

1040 Lors du premier appel à projets effectué depuis l'adoption du projet de loi 2, on avait eu plus de 150 demandes, totalisant plus de 30 000 mégawatts d'électricité qui avaient été déposées pour l'obtention des fameux blocs d'électricité. La grande majorité des projets de décarbonation et d'expansion ont été refusés à l'époque et, même en 2035, en présumant que 100 % des objectifs du plan d'action d'Hydro-Québec auront été atteints, l'objectif... le Québec, pardon, sera loin de pouvoir répondre à cette demande.

1050 Il y a donc un coût d'opportunité à chaque projet d'économie d'énergie ou de production d'énergie qui sera entravé dans sa réalisation. Des dizaines d'entreprises québécoises ont des projets de développement nécessitant de l'électricité supplémentaire que nous n'avons pas encore, sans compter les investissements directs étrangers que peut générer plus que jamais notre

électricité propre. Parce que, vous le savez, la propreté de notre mix énergétique est un atout que le Québec défend également auprès de nos partenaires internationaux.

1055 Donc, dans ce contexte, le développement de la filière éolienne au Québec est essentiel. On sait qu'Hydro-Québec planifie l'ajout de plus de 10 000 mégawatts de capacité éolienne d'ici les 10 prochaines années. Les deux projets dont on parle, donc Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale, permettront respectivement d'ajouter 196 mégawatts et 180 mégawatts, donc pour un total de 376 mégawatts d'énergie propre et renouvelable, à un prix compétitif.

1060 L'énergie éolienne est la solution abordable et stratégique pour le Québec, avec un coût moyen de fourniture estimé à 7,8 centimes du kilowattheure. C'est donc compétitif et complémente parfaitement notre hydroélectricité en assurant une production d'énergie stable et diversifiée. Je mentionne le prix compétitif parce que le défi que nous avons n'est pas seulement d'ajouter de l'énergie, c'est de pouvoir continuer à miser sur des tarifs relativement bas pour demeurer attractifs pour les investisseurs privés d'ici et d'ailleurs.

1065 Les coûts d'électricité au Québec constituent un critère important pour l'attrait des investissements. Il faut assurer autant que possible le maintien de cet avantage parce que les autres juridictions, que ce soit dans le reste du Canada ou chez nos partenaires internationaux ont parfois d'autres avantages importants, que ce soit des congés de taxes et d'impôts, des approbations plus rapides pour des projets étant donné des critères d'évaluation moins exigeants, une main-d'oeuvre disponible, et caetera.

1070 Les coûts d'électricité au Québec constituent un critère important pour l'attrait des investissements. Il faut assurer autant que possible le maintien de cet avantage parce que les autres juridictions, que ce soit dans le reste du Canada ou chez nos partenaires internationaux ont parfois d'autres avantages importants, que ce soit des congés de taxes et d'impôts, des approbations plus rapides pour des projets étant donné des critères d'évaluation moins exigeants, une main-d'oeuvre disponible, et caetera.

1075 Donc, l'atout, la disponibilité de l'énergie et son prix bas nous permet de compenser certaines choses parce qu'évidemment, on ne veut pas réduire certaines choses, comme les critères d'approbation, là, qui nous permettent d'avoir des projets qui ont des... qui sont de qualités. Puis ceci est d'autant plus vrai dans le contexte actuel de tension commerciale accrue avec notre principal partenaire économique, les États-Unis.

1080 Donc, la combinaison des menaces tarifaires et la volonté de la nouvelle administration américaine de favoriser l'exploitation accrue des énergies fossiles, ça doit nous conduire à miser encore davantage sur nos forces. Donc, il ne faut vraiment pas se détourner de nos objectifs, il faut continuer à miser sur ce qui fait les atouts du Québec, et c'est son énergie propre et à bas prix.

1085

1090 Puis je vous ai parlé, donc, du contexte global, du contexte à l'échelle du Québec, mais le contexte local et régional l'est évidemment tout autant. Puis là, on parle, pour ces deux projets d'investissement qui totalisent à peu près 1 G\$ d'investissement privé, et des retombées économiques directes de 275 M\$ pour Saint-Paul-de-Montminy et de 239,2 M\$ pour Forêt Domaniale, donc, respectivement, sur les 30 ans.

1095 Puis on a eu un exemple frappant, là, avec l'intervention de madame Aubé. Donc, la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy qui a un budget annuel de 2.7 millions qui va recevoir 623 000 \$ par année, pendant 30 ans. C'est un coup de pouce non négligeable pour la Municipalité, qui va lui permettre d'assurer le maintien de ses actifs -- elle parlait des aqueducs qui nécessitent des investissements -- mais aussi de développer des projets structurants au bénéfice de la communauté, qui va en tirer une partie importante des bénéfices.

1100 Au chapitre de l'emploi, ça va également... ces deux projets vont générer chacun jusqu'à 250 emplois durant la phase de construction et jusqu'à 15 emplois permanents combinés pour l'exploitation et la maintenance des parcs. Ces emplois aussi auront des retombées directes, que ce soit pour les dépanneurs des régions, les restaurants, les différents commerces locaux, et caetera. Tous profiteront de cet afflux de personnes qui viendront travailler et faire vivre la région pendant la phase de construction et puis, après, évidemment, pendant la phase d'exploitation.

1105 Il faut dire que les projets se démarquent aussi par leur engagement fort envers l'économie québécoise, les deux ayant l'obligation... enfin, s'étant engagés à atteindre un contenu québécois de 60,1 %. Un fait auquel j'ajoute deux éléments notables : Kruger qui va mettre en place un registre structuré des fournisseurs locaux pour favoriser la participation des entreprises régionales à toutes les étapes du projet. Également, pour le projet de la Forêt Domaniale qui va prioriser les ressources locales à prix et compétences égales.

1115 À noter aussi que les tours d'éoliennes seront fabriquées par Marmen, dans ses installations québécoises, ce qui renforce notre filière manufacturière en éolien au Québec. Puis c'est un point extrêmement important -- vous avez entendu Guillaume Angers de Marmen, un peu plus tôt -- qui permet de maintenir des emplois dans les usines au Québec. Puis, par exemple, pour l'usine de Matane, il a mentionné le chiffre de 140 emplois directs liés à ces projets éoliens. Bref, c'est des engagements qui contribuent non seulement à maximiser les retombées économiques dans les régions, mais aussi à renforcer une expertise québécoise dans une filière d'avenir.

1120 Puis je tiens à quand même à souligner également... enfin, la FCCQ tient à souligner la
qualité du modèle de partenariat mis en oeuvre qui associe des promoteurs privés
d'envergure -- EDF, Kruger, Potentia -- et un regroupement communautaire, l'Alliance de l'énergie
de l'Est, donc cette alliance qui réunit 209 collectivités, dont la première nation Wolastoqiyik
Wahsipekuk et qui permet un dialogue soutenu avec les communautés.

1125 Donc, on doit également souligner les efforts réalisés par les promoteurs de ces projets afin
de répondre aux enjeux d'acceptabilité sociale. Les résumés des deux études d'impacts
développés par Pesca Environnement le prouve. Donc, on voit beaucoup de mesures d'atténuation,
la réduction des empiétements déjà limités, le suivi de mortalité des oiseaux, des chauves-souris
1130 et l'utilisation d'un maximum de chemins existants, entre autres.

 Comme on l'a entendu dans différentes interventions également, Kruger et EDF sont deux
promoteurs connus et reconnus au Québec. Ils ont déjà mené des projets éoliens d'envergure avec
succès, dans le respect des normes, en partenariat avec les milieux locaux, grâce, comme je l'ai
1135 mentionné il y a quelques instants, à un dialogue soutenu qui est assuré par cette collaboration.

 On est la Fédération des chambres de commerce du Québec, donc je tiens aussi à souligner
l'appui de la chambre de commerce de la région, qui a vraiment le pouls des entreprises régionales
et qui, pour moi, est un signe... un signal important quant à l'acceptabilité de la communauté
1140 d'affaires de la région.

 En conclusion, je vous dirais que le Québec n'a pas les moyens de se passer de l'énergie
propre et renouvelable de ces gisements éoliens. La transition énergétique n'est plus une option,
mais une nécessité et ces deux projets éoliens répondent à un besoin criant d'énergie propre, tout
1145 en générant des retombées économiques durables pour la région et le Québec. C'est une
opportunité, comme je l'ai mentionné, considérable de renforcer notre filière éolienne, tout en
s'appuyant sur des infrastructures existantes pour faciliter leur intégration au réseau.

 Et donc, la FCCQ tient à exprimer son appui à ces projets, donc, menés par Kruger, EDF
1150 Potentia et l'Alliance de l'énergie de l'Est, et nous souhaitons que le BAPE recommande sa
réalisation afin que le Québec puisse continuer à se positionner comme un leader en matière
d'énergie renouvelable et à assurer son avenir énergétique et économique.

Je vous remercie pour votre temps.

1155

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Favrel, pour votre présentation, pour votre mémoire. J'aurais peut-être une question pour vous, si vous le permettez.

1160

M. FLORENT FAVREL :

Je vous écoute. Bien sûr.

1165

LA PRÉSIDENTE :

En lien avec les emplois, justement, vous en avez parlé à quelques reprises, là...

M. FLORENT FAVREL :

1170

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1175

... dans votre mémoire, là. Chacun des projets, en phase de construction, pourrait générer jusqu'à 250 emplois directs. C'est deux projets avec des échéanciers quand même assez similaires, dans une même région. Est-ce que vous entrevoyez un enjeu par rapport à ça?

M. FLORENT FAVREL :

1180

La question de l'emploi, évidemment, va être au coeur de la... du succès de ces projets. Je pense... On assiste, en ce moment, à un ralentissement économique. On voit le chômage qui augmente dans différentes régions puis je pense qu'il faut ne pas se limiter à ça parce qu'on a besoin de projets puis, avec ces projets, ça va attirer aussi une main-d'oeuvre qui est dans des régions, peut-être, où il va y avoir certains ralentissements, certains projets qui ne vont pas se faire.

1185

Donc, il faut assurer avoir des emplois dans les régions, et je pense que ceux-ci sont de bons exemples.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Merci, monsieur Favrel, pour votre participation. Je vous souhaite une belle soirée.

1195 **M. FLORENT FAVREL :**

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne fin de soirée. Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

1200 Je vais appeler maintenant madame Nicole Robert à la table des intervenants. — Bonsoir.

Mme NICOLE ROBERT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MRC DE MONTMAGNY (DM31)

1205 **M. NICOLE ROBERT :**

Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire.

LE COMMISSAIRE :

1210 Bonsoir.

M. NICOLE ROBERT :

1215 Je suis Nicole Robert, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny. Ça va faire 4 ans à l'automne. La Chambre de commerce a été établie dans la région depuis 1912 et a toujours été... Au début, c'était juste Montmagny puis, depuis à peu près quelques années, on couvre maintenant les 14 municipalités de la MRC de Montmagny.

1220 On travaille beaucoup au niveau de soutenir la vitalité économique puis c'est sûr qu'on travaille beaucoup en... avec, comme, la MRC de Montmagny ou avec d'autres partenaires comme le CAE Économique qui est de Montmagny—L'Islet, justement pour les gens d'affaires, pour augmenter la vitalité économique.

1225 Donc, je suis aussi la porte-parole de mon conseil d'administration qui est 13 administrateurs qui sont dans les différentes régions de la MRC de Montmagny et qui sont aussi dans... soit manufacturier, soit travailleurs autonomes ou en agriculture, tourisme, qui sont administrateurs de la Chambre de commerce et qui expriment vraiment leur appui clair et réfléchi aux deux projets qui sont distincts, les deux projets éoliens soit de Kruger avec Saint-Paul-de-Montminy et le EDF pour Forêt Domaniale, donc, qu'on considère comme des leviers puissants pour le développement durable et la revitalisation de notre territoire.

1230
1235 Donc, comme dit Florent, c'est sûr qu'on a une carboneutralité à avoir d'ici 2050, mais outre ça, il y a vraiment des retombées économiques qui parlent d'eux-mêmes, comme 275 millions pour Saint-Paul-de-Montminy, 239,2 pour la Forêt Domaniale. 250 emplois directs, là, pour le projet de phase de construction.

1240 Et ça, je voudrais mentionner qu'on travaille beaucoup en collaboration avec la MRC de Montmagny pour établir un bottin, que ça soit en restauration, en excavation, en hébergement, dans les 14 municipalités, pour utiliser plus les gens locaux ici. Et je ne sais pas si vous avez un portrait du sud de la MRC, mais comme à Sainte-Apolline-de-Patton, l'école est sur le bord de fermer, ils ont perdu leur dépanneur, les guichets de Caisse Desjardins ne sont plus là. Donc, à cause, justement, qu'il y a de plus en plus de personnes qui quittent les régions parce que manque de travail payant aussi, t'sais, de... au niveau employabilité.

1245
1250 Donc, on trouve que ces projets peuvent briser le cycle de dévitalisation que vivent de nombreuses régions rurales. Mais aussi, t'sais, le vieillissement de la population, le départ des jeunes vers les grands centres, la pression sur les finances municipales aussi, comme elle a parlé, madame la directrice de Saint-Paul-de-Montminy. Puis aussi, on manque de relève entrepreneuriale.

Donc, les projets éoliens de Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale sont une réponse concrète à ces différents défis, car ils vont vraiment générer des retombées économiques

1255 stables pour nos petites municipalités, créer des emplois durables et payants sur notre territoire. Et on espère que ça va renforcer l'attractivité de la région pour les familles, les jeunes professionnels, les investisseurs qui vont venir travailler pendant la phase de construction.

1260 Au niveau de l'accessibilité sociale et le respect du territoire, les deux promoteurs sont reconnus et bien implantés au Québec. Je parle de Kruger Énergie et EDF Renouvelables. Leur expertise et leur connaissance du terrain sont vraiment... ils ont vraiment développé des projets en harmonie avec les communautés d'accueil, surtout vu qu'ils travaillent à 50 % avec l'Alliance de l'énergie de l'Est.

1265 Au niveau de l'accessibilité sociale, c'est sûr qu'une accessibilité sociale, ça ne s'improvise pas puis on n'est pas en mesure d'avoir 100 % que le monde sont d'accord parce que tout processus de changement demande... il y a tout le temps quelqu'un qui va aller, oui, de l'avant, d'autres qui vont... tant que c'est... ils ne l'ont pas vu, ils n'accepteront pas, puis il va toujours avoir quelqu'un qui va avoir le pied en arrière. Donc, ça se bâtit dans le temps, avec une volonté authentique d'impliquer les citoyens le plus possible et les parties prenantes, d'avoir un dialogue soutenu fondé sur l'écoute active, la transparence et la co-construction.

1275 Donc, sur le plan environnemental, je trouve que les... bien, la Chambre de commerce, les administrateurs trouvent que les promoteurs ont fait preuve de rigueur et de sensibilité avec des études approfondies qui ont été menées pour évaluer les impacts potentiels afin de définir des mesures d'atténuation adaptées, donc l'utilisation des chemins d'accès existants, particulièrement dans le projet de la Forêt Domaniale.

1280 Ils ont aussi fait une approche « Éviter, minimiser et compenser », donc, qui ont été appliqués avec sérieux à toutes les étapes. Des mesures spécifiques comme les travaux de déboisement seront évités pendant la période de nidification des oiseaux. Les habitants critiques comme celui de la grive de Bicknell ont été intégralement contournés. Pour protéger les chauves-souris, un bridage des éoliennes peut être activé si jamais il y a une mortalité anormale qui est observée.

1285 Un suivi environnemental post-installation sera mené pendant au moins trois ans sur le côté environnemental, donc pour voir les effets réels sur la faune et d'ajuster les mesures, si nécessaire.

1290

Depuis deux ans, je suis en contact avec Kruger. Depuis un an, avec EDF Renouvelables et l'Alliance de l'Est de... l'Alliance de l'énergie de l'Est. Les deux promoteurs vont avoir un comité de suivi dont moi, en tant que directrice générale, je fais partie. Donc, on a commencé une avec EDF le mois passé, puis on va se rencontrer régulièrement. Kruger, ça va commencer à l'automne.

1295

Alors nous, on veut être partie prenante dans les décisions puis d'avoir la voix de tous les entrepreneurs de la région. On travaille aussi main dans la main avec la MRC de Montmagny pour justement qu'on s'assure d'avoir des travailleurs locaux à ce niveau de construction et, par la suite, pour les 30 prochaines années.

LE COMMISSAIRE :

1300

Merci, madame Robert, pour la présentation de votre mémoire. Je vais vous poser une question qu'on a tantôt posée à votre prédécesseur à distance, parce que vous êtes la Chambre de commerce qui est quand même la plus proche...

1305

M. NICOLE ROBERT :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1310

... du milieu d'insertion des deux projets. En matière d'emploi, puisque vous en parlez et c'est aujourd'hui quand même une préoccupation, voyez-vous un défi à la construction, dans une même région, de deux projets à la fois, qui ont besoin de chacun d'à peu près 250 employés pour la construction et qui ont sensiblement le même échéancier?

1315

M. NICOLE ROBERT :

1320

Tout... bien exactement, ils ont tous... Ils ont à peu près quelques mois de différence de... le même échéancier. C'est pour ça qu'on a mis en place vraiment un bottin et qu'on informe tous les entrepreneurs qu'ils peuvent avoir l'appel. Là, c'est sûr que le... les personnes, les chargés de projet de chaque promoteur n'est pas nommé encore, donc ça va être l'entrepreneur qui va prendre les décisions, mais on va lui remettre le bottin.

1325 Mais juste comme, par exemple, les nouveaux propriétaires du restaurant À la Rive, à Montmagny, quand ils ont su que ça, ça s'en venait, eux, ils ont ouvert un casse-croûte au camping L'Oie blanche et ils sont déjà en train de penser, cogiter pour faire des casse-croûtes déplaçables selon leur... Parce que le casse-croûte du camping est juste durant l'été, mais pendant le reste de l'année, d'avoir de quoi qui peut se déplacer sur... dans le coin de... Parce que Forêt Domaniale, c'est entre Cap-Saint-Ignace et Sainte-Apolline, où c'est le... pour Kruger, c'est au niveau de Saint-Paul-de-Montminy et les alentours. On pense aussi à Notre-Dame-du-Rosaire.

1330 Donc, les restaurateurs ou les... ceux qui veulent, côté dépanneur, on a demandé aussi au camping, on a demandé à ceux qui avaient des maisons, qui avaient des chambres seules, t'sais, qui pouvaient les laisser aller pour les travailleurs. Donc, on essaie de s'organiser d'avance. Ça fait quand même un gros six à neuf mois qu'on travaille là-dessus pour parler à nos entrepreneurs, pour qu'ils soient prêts, que ce n'est pas dans 10 ans, là, que ça va arriver, là. C'est comme dans un an et demi, là.

LE COMMISSAIRE :

1340 OK. Mais à la lumière de ce portrait que vous venez de faire, cette démarche que vous entreprenez, mais c'est quoi la tendance, qu'est-ce qui se dessine? Est-ce que vous êtes... vous avez des marqueurs, aujourd'hui, qui vous rassurent que la région va être capable d'absorber ce...

M. NICOLE ROBERT :

1345 Mais c'est sûr que les entrepreneurs à qui on parle, que ce soit mon CA, que ce soit la MRC, ils sont enjoués de ça, d'avoir la possibilité de travailler localement puis d'avoir des opportunités pour exploiter leurs services de toutes sortes. Mais c'est sûr qu'on ne sera pas capable localement, dans la MRC de Montmagny, de trouver tout le monde, mais il y a les autres et MRC autour.

1350 Le principal, c'est d'avoir, dans Chaudière-Appalaches, le maximum. Puis la Chambre de commerce de Montmagny... de la MRC de Montmagny, on travaille ensemble avec l'Alliance des chambres de commerce de Chaudière-Appalaches. Donc, quand cet événement-là va arriver, que là, ça va être sûr qu'on va avoir nos... les contremaîtres, là, qui vont... on va pouvoir aussi demander pour tout Chaudière-Appalaches, ceux qui peuvent donner leur nom aussi.

1355

LE COMMISSAIRE :

Merci. Acceptabilité sociale, j'ai noté que vous êtes revenue là-dessus à quelques reprises et, la dernière fois que vous en avez parlé, c'était avec beaucoup de détails.

1360

Ce que j'aimerais savoir : est-ce que vous considérez, dans le contexte des deux projets, que vous soutenez à fond avec l'ensemble des administrateurs, est-ce que vous considérez qu'il y a acceptabilité sociale dans le sens où vous l'avez détaillée dans votre intervention, avant votre conclusion?

1365

M. NICOLE ROBERT :

Pouvez-vous répétez la question? Par rapport à l'accessibilité sociale...

1370

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous considérez que les deux projets ont l'acceptabilité sociale?

M. NICOLE ROBERT :

1375

Bien moi, je trouve que les deux projets ont une bonne accessibilité sociale par rapport à ce qu'on entend sur le terrain. Mais comme je vous ai mentionné, c'est... tout changement fait en sorte que les... il va y avoir des réfractaires au changement, puis il va y avoir des personnes qui vont être leaders au changement. Et ça... à force de communiquer, à force d'avoir une écoute active, à force de rassurer, il va y avoir de plus en plus de gens qui vont l'accepter aussi.

1380

Puis c'est justement en consultation puis avoir, avec les deux promoteurs, l'ouverture pour faire des changements, s'il y a lieu, que je trouve qu'il va y avoir de meilleures accessibilités.

1385

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, madame Robert, pour votre mémoire. On vous souhaite bonne soirée.

1390 **M. NICOLE ROBERT :**

Merci.

1395 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1400 **M. NICOLE ROBERT :**

Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

1405 On va inviter madame Sylvie Laferrière, qui est à distance également. Elle va être avec nous en vidéo. Donc, après sa participation, nous allons prendre une pause de 15 minutes.

Bonsoir, madame Laferrière. Ah, peut-être activer votre micro pour qu'on puisse bien vous entendre en salle.

1410 **Mme SYLVIE LAFERRIÈRE (DM54)**

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

OK, ça devrait être correct.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça fonctionne très bien. On vous entend.

1420 **Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :**

Est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

1425

Oui.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1430

Bon, parfait.

LE COMMISSAIRE :

1435

Bonsoir.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1440

Bonsoir. Moi, je suis Sylvie Laferrière, propriétaire au lac Gosselin. La première fois que je vous ai parlé, je vous ai parlé que nous autres, autour du lac Gosselin, premièrement, j'aimerais ça mettre une chose au clair : ce n'est pas parce qu'on débat certains points qu'on est contre le projet.

1445

Il y en a qui ont l'air à penser, là, qu'il y a des... que les personnes autour... les riverains autour du lac qui avaient avec des arguments... Oui, c'est vrai qu'on n'a pas... vous n'avez pas notre acceptabilité parce qu'il y a des éoliennes qui nous dérangent, mais pas à cause du projet. On est ouverts au projet, on est ouverts à l'énergie verte. On ne demande pas mieux, on est dans la nature.

1450

Bien, il ne faudrait pas nous voir comme des grosses bêtes noires qui sont contre le projet, là. Parce que parfois, on se sent attaqués puis je n'aime pas bien bien ça, ça fait que je voudrais que ce soit clair qu'on n'est pas contre le projet.

1455

Nous autres, on a trois éoliennes qui nous dérangent, puis moi, la première fois que j'ai débattu que ces terrains-là, nous, on considère que, ma famille et moi, on est là depuis six générations, depuis le tout début. On considère que c'est des terrains qui sont ancestraux et qu'on devrait avoir les mêmes droits que des autochtones. Parce que, rappelez-vous, à cette époque-là, ces terrains-là ont été donnés par la Couronne pour qu'il y ait un développement.

1460 On est loin d'être contre le développement puis l'évolution, là. Mes parents, quand ils étaient là dans le secteur la Rolette, au départ, là, bien il n'y en avait pas d'électricité. C'est arrivé par après, ça, l'électricité, la radio, le téléphone, la télévision, la voiture. Tout ça est arrivé par après. Ils ont tout connu ça, là. Les avions, le premier qui a marché sur la Lune, eux autres, ils ont tout vécu ça, là. Ça fait qu'on n'est pas réfractaires au changement, on est juste dérangés par l'emplacement de trois éoliennes. Ça, c'est très différent.

1465 Moi, mes parents, mes ancêtres, là, quand ils ont développé... Dans ce temps-là, là, au début, quand les terres ont été données par la Couronne, c'était pour que ça se développe, puis le secteur de la Rolette, ma mère, elle a même enseigné à la petite école, là. C'était développé, mais il y a des lacs. Ils ont décidé, parce que géographiquement parlant, ça irait mieux de développer le village en bas, et c'est là que ça a changé.

1470 Bien, ces terrains-là, dans ce temps-là, les contrats n'étaient pas tous détaillés comme aujourd'hui parce qu'un revenait contre ci, puis un contre l'autre. Dans ce temps-là, là, ils faisaient des contrats verbaux puis ils prenaient des ententes verbales. Puis ils s'engageaient à respecter l'environnement.

1475 Autour des lacs, nous autres, là, mes arrières ont toujours fait en sorte que ce soit limité, les constructions autour du lac. Puis il y a toujours... ils ont toujours fait en sorte que du bruit, il n'y en ait pas, pour la simple et bonne raison que, pour eux, c'était important que ce milieu-là reste dans son état naturel. Moi, mon grand-père, il m'a amenée à la pêche, là, puis c'était chut, silence, écoute. Le silence, il te parle.

1485 Hey, moi, je ne comprenais rien. Mais c'est sûr que 40 décibels en ville, je ne l'entends pas, ici, mon frigo. Mais j'entends le vent se lever le soir quand je suis sur le bord du lac, j'entends une vague devant se lever parce que c'est calme. Ce n'est pas du tout pareil, 40 décibels au milieu de la journée puis 40 décibels la nuit. Même vous, vous allez entendre un bruit plus fort la nuit parce que c'est plus calme.

1490 Alors, imaginez-vous, sur le bord de l'eau, quand l'eau, on sait que c'est déjà comme un entonnoir. C'est ça, nos craintes. Dans le fond, on n'est pas contre, là, on a juste des inquiétudes puis on veut juste demander qu'elles soient déplacées. La première fois, je vous ai parlé de

l'alternative 2. Ça a été... ça a été repoussé du revers de la main disant qu'elle était toute seule dans son secteur parce que l'alternative 3 était dans un milieu humide, puis que là, finalement...

1495 En fait, moi, ce que je ressens comme réponse, c'est comme si on privilégie, parce que la B5, elle va être très très rentable financièrement. Même si, pour nous, c'est dérangeant, ce n'est pas grave, ça va rapporter plus, celle-là. Au lieu d'aller prendre l'alternative 2 qui, en passant, l'accès est déjà là. Et, selon mes sources, il pourrait même y en avoir une deuxième qui pourrait être pas très loin de l'alternative 2, sur les mêmes terres que l'alternative 2.

1500 Mais est-ce que Kruger a vraiment la volonté de vouloir déplacer la B5? Parce qu'on le sait que c'est la plus rentable. Puis le deuxième point que j'ai débattu aussi, par rapport à la B5, c'est qu'il ne faut pas oublier que c'est quand même un habitat naturel pour la grive de Bicknell, puis ce n'est pas parce qu'elle n'est pas répertoriée là que ce n'est pas un habitat naturel excellent pour elle.

1505 J'ai aussi parlé que 80 % du territoire québécois va être détruit temporairement parce qu'il va avoir le projet d'éoliennes de la Capitale nationale à Saint-Ferréol-les-Neiges. Et là, nous autres, là, on est direct en face. À vol d'oiseau, là, ça ne lui prend pas une demi-heure aller sur notre montagne. Puis il y en a à Saint-Philémon, il y en a où la Grande Coulée de la grive de Bicknell. 1510 Ça fait que, c'est sûr que si elle s'est déplacée là-bas, c'est l'endroit idéal pour elle, qu'on puisse l'accueillir aussi.

1515 Ça fait que ça, c'est ce que j'ai débattu dans mon mémoire puis c'est ce que je veux vous expliquer. Tout ce qu'on demande, c'est que Kruger démontre un peu de volonté à chercher des alternatives ailleurs que sur notre montagne puis déplacer ces trois éoliennes-là qui dérangent le monde. Après ça, ils n'en auront plus de problèmes, s'ils les déplacent.

Je veux dire, dans le fond, c'est rien que ça qu'on veut.

1520 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Laferrière, pour votre présentation et votre mémoire. Écoutez, votre position est très claire. J'avais une question, mais vous lui avez vraiment clairement répondu.

1525 Je comprends que la seule condition pour laquelle le projet pourrait être acceptable pour vous, c'est le déplacement de ces trois éoliennes-là. Pour le reste, il n'y a pas d'autres conditions ou d'autres pistes d'optimisation, c'est... On en revient à ces trois positions-là.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1530 Bien non, dans le fond... Puis pour les autres riverains, probablement non plus, parce que tout ce qu'on ne veut pas, c'est de l'avoir au bord du lac, là, t'sais, dans le fond. Parce que c'est un lac, là. Quand on s'en va sur le bord d'un lac, c'est pour avoir la paix. C'est parce qu'on veut cette paix. C'est parce que c'est ça qu'on a acheté, puis c'est ça qu'on a développé. Puis c'est ça que mes ancêtres ont fait, conservé cet endroit naturel pour qu'on puisse y retrouver la paix. C'est notre bonheur. Ça a un prix.

1535 Cherchez une propriété sur le bord d'un lac. C'est difficile à trouver pourquoi? Parce que c'est... les gens, c'est ce qu'ils recherchent. On est, à la journée longue, dans le bruit. On peut-tu avoir la paix puis garder cette paix-là? C'est tout ce qu'on demande, garder cet environnement-là intact.

1540 C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Merci. Mon collègue a une question pour vous.

LE COMMISSAIRE :

1550 Merci, madame Laferrière.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1555 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1560

J'aurais juste une petite question. Peut-être que la réponse m'a échappé. Vous disiez que, selon votre source, il y aurait un site potentiel de relocalisation qui serait convenable pour tout le monde.

1565

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Oui. Oui.

LE COMMISSAIRE :

1570

Je ne vous demande pas votre source.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1575

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1580

Ce que je voudrais savoir : est-ce que c'est documenté, ce site potentiel?

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Oui. L'alternative 2 sur les plans. Sur les plans qu'ils ont produits, l'alternative 2.

1585

LE COMMISSAIRE :

Parfait.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1590

Il y avait l'alternative 2 et l'alternative 3 qui avaient été prévues sur les plans. Mais l'alternative 3, malheureusement, est dans un milieu humide. Mais si vous prenez quelques

1595 recherches... en tout cas, parce que je connais bien la personne... les gens dans le secteur. Écoutez, je vis là quand même, je suis née là, moi, à Saint-Paul. Et il y aurait une possibilité d'en avoir une deuxième tout près de l'alternative 2. Ça serait faisable, ça.

1600 Ça fait que là, on nous a répondu, la première fois, quand vous leur avez posé la question, on nous a répondu qu'elle était toute seule dans son coin puis elle ne serait pas rentable. Bien, pourquoi pas en ajouter dans ce secteur-là? T'sais, il y a peut-être moyen d'en ajouter.

1605 C'est sûr que je comprends qu'elle va être un peu moins rentable que la B5 parce qu'elle va être un peu plus basse, mais pas tellement, là. En fait, ça va être gagnant parce que si la B5 est obligée d'être arrêtée parce que nous autres, on dit : « Hey, là, elle est trop bruyante, faites de quoi », on se plaint, bien là, ça nous dérange, ça réverbère sur le lac, ça dépasse le 40 décibels. En tout cas, si ça occasionne des problèmes par la suite... Parce qu'on le sait, vous ne les avez pas les détails des grosses éoliennes comme ça, qu'est-ce que ça va avoir comme impact sur le bord d'un lac. On ne les a pas les recherches de ça.

1610 Alors, pourquoi pas éviter le problème et tout de suite aller vers quelque chose qui, peut-être, à prime abord, paraît moins rentable, mais qu'à long terme, ça va être plus rentable parce qu'elle est au bout d'une terre à bois qui ne dérange personne, puis qu'elle va tourner plus parce que personne ne va la faire arrêter. Puis il peut en avoir deux en même temps, sur le même terrain.

1615 Regardez les plans avec l'alternative 2. Il y avait l'alternative 3; elle a été éliminée par un milieu humide. Je comprends. Mais de l'autre côté de l'alternative 2, il pourrait y en avoir une autre.

LE COMMISSAIRE :

1620 Voilà qui est bien clair. Je vous remercie, madame Laferrière.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1625 Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre participation.

1630

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

Merci. Puis encore une fois, on est pour l'énergie verte.

1635

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Bonne soirée.

Mme SYLVIE LAFERRIÈRE :

1640

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1645

Donc, nous allons prendre une pause de 15 minutes et on revient tout de suite après.

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1650

LA PRÉSIDENTE :

Alors, rebonsoir. On va poursuivre nos travaux et je vais inviter madame Louise Morand à se joindre à nous. Vous êtes par vidéo, je vous vois bien. J'espère que je vais bien vous entendre après ces multiples tentatives. Merci de votre persévérance.

1655

1660

Mme LOUISE MORAND
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC (DM29)

Mme LOUISE MORAND :

1665

J'avais la conviction d'avoir des choses importantes à dire à cette commission et c'est pourquoi j'ai voulu persévérer. Alors, merci de m'admettre.

1670

Donc, je suis membre coordonnatrice du Regroupement vigilance énergie Québec. C'est un rassemblement de comités de citoyens qui mène une veille critique sur les enjeux énergétiques en fonction... pour une transition énergétique pour la décarbonation et une transition juste et démocratique.

1675

On est en lien avec des équipes de scientifiques, des groupes de recherche en économie, en écologie, en transition, en lutte au changement climatique. Et nous sommes fortement opposés au projet de parc éolien dont il est question aujourd'hui, pour sept raisons principales qui sont dans notre mémoire, là. Comme j'ai seulement 10 minutes, je vais passer assez rapidement sur ces différentes raisons là.

1680

Et la première, c'est que les projets qui nous occupent sont contraires aux recommandations des scientifiques en matière d'adaptation aux changements climatiques. On ne peut pas prétendre de lutter contre la crise climatique en détruisant la nature, dont des centaines d'hectares de forêt, dont des forêts matures qui sont nos meilleurs puits de carbone, des milieux humides et habitats d'une biodiversité fragile.

1685

1690

Donc, la lutte aux changements climatiques et la résilience face aux changements climatiques passent par la protection des écosystèmes naturels et de nos terres agricoles. C'est ce que disent tous les scientifiques. La deuxième raison, c'est que les études d'impact sont nettement insuffisantes. Et, en disant « nettement insuffisantes », c'est vraiment un euphémisme. Quand on considère que la question de la fragmentation des corridors forestiers ne sont même pas évoquée, même pas abordés dans les études. Et on banalise complètement la destruction d'habitats d'espèces menacées comme les chauves-souris.

1695 La troisième raison, c'est l'insuffisance des mécanismes de surveillance. C'est l'opacité, c'est l'autorégulation qui règne dans ces projets et les possibilités de conflits d'intérêts sont partout, ce qui est préoccupant pour la biodiversité, l'économie, la cohésion sociale, la santé des populations.

1700 La quatrième raison, c'est le mauvais emplacement des éoliennes pour un développement structurant de la filière. Il suffit de comparer les 376 mégawatts des deux projets combinés qui nous occupent avec le potentiel de 45 000 mégawatts des deux sites... de deux sites près des grands barrages au nord du Québec, qui seraient tout à fait exploitables par Hydro-Québec. C'est 1 000 fois plus.

1705 Donc, présentement, on gaspille des matériaux précieux, de plus en plus rares, de plus en plus difficiles à aller chercher et de plus en plus polluants pour... dommageables pour l'environnement, alors qu'on devrait mettre nos ressources au bon endroit pour réussir la transition.

1710 Le cinquième point, c'est le mauvais modèle d'affaires. Hydro-Québec n'a pas besoin des compagnies privées pour développer et gérer des parcs éoliens. La structure de société en commandite oblige les MRC et les communautés autochtones à s'endetter et la plus grande partie de la rente éolienne sera récoltée par des compagnies privées et les capitaux vont probablement sortir du Québec vers des paradis fiscaux.

1715 Chaque éolienne construite avec le privé augmente les charges financières d'Hydro-Québec parce que c'est Hydro-Québec qui a la responsabilité de l'entretien du réseau et de l'intégration et l'équilibrage de la nouvelle énergie. Des experts annoncent un choc tarifaire sans précédent au Québec. La période de pointe hivernale pourrait devenir non rentable pour Hydro-Québec et les besoins énergétiques sont de plus en plus déterminés en fonction des besoins économiques par des acteurs privés.

1725 Le sixième argument, c'est le faux prétexte de la transition énergétique. Quand on analyse sérieusement le développement de la filière éolienne au Québec, on se rend compte que la vraie raison, l'incitatif premier pour la production effrénée d'énergie éolienne, c'est la libéralisation du secteur de l'énergie et la réindustrialisation du Québec pour s'insérer dans le marché mondialisé du nouveau capitalisme pseudo-vert. Alors, ça n'a rien à voir avec la transition. Le gouvernement

du Québec n'a aucun plan véritable de décarbonation de notre économie. Il continue même à subventionner les énergies fossiles.

1730 Le septième point, c'est l'absence d'acceptabilité sociale. La seule façon de s'assurer de l'acceptabilité sociale d'un projet, c'est de bien informer la population et de faire un référendum pour vérifier si les gens sont majoritairement d'accord. Ce n'est pas ce qui se passe présentement. C'est une poignée d'élus, de promoteurs et de propriétaires de terrain, des gens qui souvent, ne résident même pas dans la communauté, qui décident pour toute la population.

1735 Les citoyens et même les élus sont submergés par la propagande pro-éolienne. Pendant ce temps-là, le gouvernement refuse, depuis plus de deux ans, de mandater un BAPE générique sur la filière éolienne, malgré les demandes qui proviennent de tous les secteurs de la société. La dénationalisation de l'électricité n'a jamais fait l'objet d'une annonce publique. Ce n'est pas inscrit dans le programme politique de la CAQ. Le gouvernement n'a aucune légitimité pour dénationaliser l'électricité du Québec.

1740 En conclusion, nous sommes face à une crise climatique et environnementale sans précédent. Cette crise menace notre capacité de survivre en tant qu'espèce, comme celle de toutes les espèces vivantes. Ce n'est pas le moment de se fermer les yeux sur ce qui se passe autour de nous. Les transformations que nous devons apporter à nos modes de vie, à nos systèmes de production et de consommation d'énergie sont trop importantes pour être traitées à la légère. Il ne faut pas faire preuve d'une myopie face aux enjeux énergétiques et politiques actuellement.

1750 Le gouvernement du Québec, avec la complicité de la direction d'Hydro-Québec, prend prétexte de la crise climatique et de la nécessaire transition pour libéraliser le secteur de l'énergie. Cette dénationalisation de l'électricité s'effectue présentement principalement par le biais d'une prolifération de parcs éoliens avec le concours du privé et par une réglementation complaisante. Ce développement éolien, anarchique et précipité met l'énergie au service d'intérêts économiques plutôt qu'au service des besoins de la population et de la nécessité de décarbonation.

1755 Le RVEQ s'oppose à cette politique énergétique antidémocratique et antiscientifique que le gouvernement Legault et Hydro-Québec, la direction d'Hydro-Québec, mettent de l'avant. Nous nous opposons parce que nous savons que la transition ne peut pas se faire sur le dos de la nature ni sur le dos de la démocratie et de la santé et du bien commun, parce que nous savons aussi que

1760

cette politique énergétique n'est pas au service du bien commun pour les Québécois, pour l'ensemble des Québécois.

1765 Nous avons l'espoir que cette commission du Bureau d'audience publique sur l'environnement saura choisir sur quel récit il convient de baser nos jugements pour accepter ou non des projets éoliens. Un récit basé sur un scénario mythique, celui du gouvernement actuel, imposé à toute la population du Québec, quelles qu'en soient les conséquences désastreuses pour l'économie, pour l'environnement et la santé, un scénario dénoncé par des scientifiques, experts et citoyens de tous horizons qui ont lancé l'alerte.

1770 Ou est-ce que nous pourrions compter sur un avis indépendant des intérêts économiques et politiques qui se bousculent présentement pour l'accès à l'énergie, un avis qui serait basé sur la meilleure connaissance des impacts de nos choix pour la cohésion sociale, la protection des limites de la nature et les moyens à mettre en oeuvre pour réussir une véritable transition énergétique et écologique pour un avenir viable pour tous.

1775 Nous souhaitons vivement que cette commission accepte de voir clairement ce qui divise la société présentement au sujet des projets éoliens et qu'elle se prononce contre tout nouveau projet tant que toutes les lumières ne soient faites sur le développement de cette filière par un BAPE générique, par des études environnementales stratégiques et par une vaste consultation sur l'avenir énergétique du Québec.

Merci.

1785 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Morand, pour votre présentation, pour votre mémoire. Si vous me permettez, je vous poserais quelques questions d'éclaircissement pour bien comprendre, là, certains points de votre mémoire.

1790 Je commençais en lien avec l'acceptabilité sociale, le point 7 présenté à la page 16 de votre mémoire, là. Vous mentionnez -- puis vous nous l'avez partagé dans votre présentation, là -- qu'il n'y a pas eu de référendum pour attester l'acceptabilité sociale, là, des populations qui... des municipalités visées par les projets.

1795 Est-ce que, pour vous, le référendum, c'est le meilleur outil pour mesurer l'acceptabilité sociale des populations visées par les projets?

Mme LOUISE MORAND :

1800 Oui. Un référendum là où... dans les communautés qui sont impactées. C'est-à-dire, s'il y a des développements éoliens qui se font dans une MRC et, supposons à Montmagny, mais que les éoliennes doivent être placées dans une autre municipalité, le référendum doit avoir lieu dans la municipalité impactée par les éoliennes, là où les projets sont développés.

1805 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a d'autres types de consultations aussi que vous entrevoyez, qui pourraient être utiles pour assurer l'acceptabilité sociale?

1810 **Mme LOUISE MORAND :**

1815 La question d'acceptabilité sociale, c'est à plusieurs niveaux. C'est sûr qu'on comprend que les gens, les municipalités pauvres veulent avoir de l'argent pour des centres communautaires, pour leurs infrastructures et tout ça. Mais il faut bien comprendre que la politique qui est en oeuvre présentement, qui va à plus ou moins long terme amener Hydro-Québec à un point de rupture. Hydro-Québec, jusqu'à présent, c'est 75 % de ses revenus qui sont... qui vont à l'ensemble des Québécois.

1820 En 2024, c'était plus de 4 milliards de revenus. Ça, ça va à l'ensemble des Québécois pour les infrastructures, pour les services publics, que c'est l'ensemble de la société qui se partage. On a beau donner 1 million à une municipalité, ça ne va pas lui permettre d'améliorer son service d'écoles, de routes, d'hôpitaux. Parce que ça, c'est l'ensemble de la société qui doit payer pour ça.

1825 Donc, on donne un incitatif, disons, à accepter un projet, avec un montant, mais au total, au final, c'est l'ensemble de la société québécoise qui est perdante parce qu'on n'a plus... on n'aura plus les moyens de financer nos services publics. La rente énergétique est une rente extrêmement importante. Hydro-Québec, c'est la société la plus rentable au Québec, et présentement, tout est mis en oeuvre pour que cette société-là soit menée plus ou moins rapidement à la faillite.

1830 Parce qu'à chaque fois qu'on construit des éoliennes, on rajoute des frais à Hydro-Québec et Hydro-Québec n'a pas la rente éolienne. Cette rente-là ne participe pas au bien-être de la population générale. Une bonne partie est exportée dans des paradis fiscaux. C'est ça la structure financière, présentement.

1835 Et en plus, on met des municipalités et des MRC en concurrence l'une à l'autre pour avoir des projets éoliens alors que le potentiel éolien au Québec, il est dans le Grand Nord et on est en train de gaspiller et de détruire les forêts les plus précieuses qu'on a au Québec, qui sont nos plus précieux puits de carbone, alors qu'il y aurait des endroits beaucoup plus appropriés pour mettre des éoliennes, par exemple près des grands barrages où la nature a déjà été humanisée.

1840 Alors, ce n'est pas rien de personnel, c'est tout simplement un compte-rendu de ce que disent les scientifiques. Il faut vraiment changer le discours, sortir de cette mythologie-là, là, de dire que l'éolien, présentement, comme ça se passe, que c'est une bonne chose pour le Québec. Non, au contraire. C'est vraiment une stratégie de privatisation d'énergie. Ça n'a rien à voir avec la décarbonation et on le voit parce que le gouvernement ne donne pas cette électricité-là pour décarboner, mais c'est pour faire venir des industries sous une pseudo transition, une pseudo industrie verte. Mais quand on le regarde, c'est encore lié à l'extractivisme, aux mines, aux besoins en hydrocarbures.

1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame Morand. Je vous amène peut-être sur un dernier sujet, les effets cumulatifs. Dans votre mémoire, là, vous indiquez que l'évaluation à la pièce des projets éoliens n'amène pas une considération adéquate des effets cumulatifs puis vous appréhendez certains effets cumulatifs de l'addition de ces parcs-là sur le territoire.

1855 Pouvez-vous nous éclairer davantage sur quels effets cumulatifs, là... c'est lesquels qui vous préoccupent davantage?

1860 **Mme LOUISE MORAND :**

Il y en a plusieurs. Il y a les effets cumulatifs sur l'environnement. Quand on considère que c'est maintenant des milliers d'hectares de forêt, là. Depuis un an, ça fait au moins cinq BAPE qui

ont lieu, là. Si on accumule toutes ces routes, on est en train de scarifier les forêts, donc on les rend vulnérables à la chaleur.

1865

Mais il y a aussi les impacts financiers, parce que si on considère les milliards qui sont en jeu présentement, je veux dire, c'est un effet cumulatif, au niveau financier, important. Le plan de développement d'Hydro-Québec de 200 milliards, si on considère ce que c'est, je veux dire, c'est des... quand on parle d'une possible crise des tarifs, ça découle de cette prolifération-là d'énergie.

1870

Pourquoi avoir tant d'énergie quand ce n'est même pas orienté vers une décarbonation? Donc, c'en est un autre effet cumulatif, ça, d'une prolifération énergétique qui ne sert, finalement... qui ne sert pas la décarbonation. Et puis, évidemment, des impacts cumulatifs avec le nombre d'éoliennes sur la faune, sur... les impacts sur les oiseaux, les impacts sur les chauves-souris. On ne peut pas continuer à détruire le territoire, l'habitat des chauves-souris en disant tout le temps qu'il n'y a pas d'impact, que ce n'est pas grave. Je veux dire, chaque projet détruit un territoire propice aux chauves-souris et à d'autres animaux et, au total, on est en train de détruire nos corridors forestiers. Donc, à différents niveaux, c'est à différents niveaux que tout ça se joue.

1875

1880

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, madame Morand. Merci pour votre participation et merci encore pour votre persévérance. J'apprécie.

1885

Mme LOUISE MORAND :

Merci beaucoup. Merci.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Bonne soirée.

1895

Mme LOUISE MORAND :

Au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

1900 On va poursuivre avec notre prochaine intervenante, qui est également à distance, par vidéo : madame Martina Bastian.

Mme MARTINA BASTIAN (DM68 ET DM68.1)

Mme MARTINA BASTIAN :

1905 Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

1910 Oui, on vous entend. On ne vous voit pas encore, mais j'imagine que ça va venir. Là, je vois le partage de votre présentation, mais je ne vous vois pas.

Mme MARTINA BASTIAN :

1915 OK. En tout cas, on va... je ne sais pas pourquoi ça ne marche pas.

LA PRÉSIDENTE :

1920 Mais je vous entends très bien, par contre. Donc...

Mme MARTINA BASTIAN :

1925 OK, parfait. Mais ce n'est pas grave, je... Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1930 Bonsoir.

Mme MARTINA BASTIAN :

1935 Merci de nous recevoir. Mon nom est Martina Bastian, je suis citoyenne de la région du Centre-du-Québec. J'ai fait une recension au niveau des éoliennes, de la santé et de l'eau, parce que je travaille dans le domaine de la santé. Donc, j'ai enlevé plusieurs fiches du PowerPoint parce que, bien, c'est ça, ça ne rentrerait pas dans les 15 minutes, donc, qui est au profit de l'introduction.

 Bon. Alors veuillez, s'il vous plaît mettre la fiche numéro 2 avec les thèmes abordés.

1940 Les thèmes de la présentation toucheront les normes et les nouvelles technologies des éoliennes de grande taille et leurs impacts sur la santé et les risques potentiels par rapport à l'eau, à la nécessité de l'application du principe de précaution, qui sont très importants en l'absence des fondements scientifiques qui appuient ces projets.

1945 Nous aborderons aussi pourquoi l'argument de l'effet nocebo avancé par l'industrie, les promoteurs ou la santé publique n'est plus valide. Pourquoi l'INSPQ nous dit que les preuves concernant les basses fréquences et les infrasons, ainsi que les troubles du sommeil sont limités. Ainsi, pourquoi les normes en vigueur actuellement sont inadéquates pour protéger la santé des riverains et pourquoi une mise à jour des normes avant tout nouveau projet éolien serait nécessaire si on veut protéger la santé des riverains et les ressources en eau.

1950

 Mettez la fiche numéro 4, s'il vous plaît. Merci.

1955 Les impacts sur la santé dépendent de plusieurs facteurs, entre autres la taille et la puissance des éoliennes et le temps d'exposition des riverains aux nuisances. Les impacts sont intimement liés aux distances séparatrices entre les résidences et les éoliennes. Elles sont réglementées, les normes en vigueur actuellement au Québec, c'est-à-dire les normes de l'OMS, de 45 dB Lden ou industries qui utilisent 40 dB. Et la note d'instruction NI 98-01. En passant, le bruit d'une éolienne, ce n'est pas comparable avec celui d'une bibliothèque.

1960 Cependant, à la lumière des connaissances scientifiques disponibles actuellement, les normes sont inadéquates pour l'encadrement des nouvelles technologies. Elles sous-estiment les impacts des caractéristiques spécifiques des nouvelles éoliennes au niveau des infrasons et des basses fréquences, la modulation d'amplitude et des impacts visuels.

1965

Les normes et le rapport de l'INSPQ font référence à des technologies antérieures des éoliennes plus petites avant 2015 ou de moins de 3 mégawatts. Malgré l'apparence de conformité aux normes et selon les modélisations des planifications des parcs éoliens proposées en pondération A, les risques de plaintes, litiges ou poursuites pourraient être réels. Les jugements des tribunaux en faveur des riverains dans divers pays ont reconnu les nuisances et les impacts sur la santé des riverains, entre autres le syndrome éolien.

1970

Un bon nombre d'études recommandent une mise à jour des normes, incluant les facteurs visuels, les émissions des bruits dans le spectre audible, inaudible, la modulation d'amplitude qui est la variation de l'intensité sonore quand la pale passe devant le mât, ainsi que le temps d'exposition acceptable.

1975

En réponse à ce qui a été énoncé devant ces commissions lors des audiences au sujet du niveau sonore et des normes en vigueur au Québec, j'aimerais ajouter certaines clarifications au sujet de la norme de l'OMS. Selon le rapport détaillé de la firme de génie-conseil WSP pour le ministère de l'Énergie du Royaume-Uni, qui met en garde contre la ligne directrice conditionnelle de l'OMS en 2018 comme outil d'évaluation. On spécifie :

1980

« Les lignes directrices existantes de l'OMS ne doivent pas servir de base à l'élaboration d'un cadre de seuil d'effets pour les bruits des éoliennes. Les analyses et données probantes étayant la ligne directrice de 2018 comprenaient des études allant jusqu'en 2014-2015; la quantité et la qualité des études ont augmenté depuis la fin des revues. »

1985

Le chercheur pour Santé Canada, David Michaud, soulignait, lors d'une conférence internationale sur le bruit éolien en 2019, et je cite :

1990

« Un Lden annuel ne tient pas compte des influences que le bruit ambiant peut avoir sur la réponse humaine. Un Lden annuel n'inclut pas l'impact potentiel que les tonalités et/ou la modulation d'amplitude peuvent avoir sur la réponse humaine. Bien qu'une métrique Lden impose des restrictions théoriques sur les niveaux sonores nocturnes, cette métrique à elle seule n'est pas adaptée à la protection contre les impacts potentiels sur le sommeil. Le Lden suppose qu'une métrique

1995

2000

extérieure moyenne annuelle pondérée A est le meilleur prédicteur de la réponse humaine au bruit des éoliennes, alors que les données accumulées à ce jour suggèrent qu'en l'absence de plusieurs variables non acoustiques, il s'agit d'un prédicteur plutôt faible de la gêne. Plusieurs études clés ont été publiées dans la littérature scientifique avant la publication des Lignes directrices en octobre 2018, et il faudra peut-être une décennie avant que ces publications ne soient prises en compte par l'OMS dans une version mise à jour des Lignes directrices. On ignore si l'OMS a envisagé de retarder la publication des Lignes directrices et/ou de supprimer purement et simplement le chapitre sur les éoliennes. L'une ou l'autre de ces deux options aurait été préférable au contenu publié, car les Lignes directrices publiées par l'OMS servent de référence aux acteurs internationaux et, dans leur forme actuelle, le matériel de référence est incomplet. »

2005

2010

2015

Maintenant, sur cette fiche-là, ça, c'est un schéma qui est une étude tirée d'une étude comparative qui est financée par le US Department of Energy/Wind Energy Technologies et en collaboration avec les trois principaux fabricants d'éoliennes aux États-Unis : GE, Vestas et Siemens Gamesa. Elle démontre bien que les modifications du bout des pales ont permis une augmentation rapide de la production d'énergie et de rentabilité en augmentant le diamètre du rotor et de la taille de l'éolienne tout en gardant la conformité aux normes en pondération A.

2020

2025

Selon cette étude comparative, on recommande d'augmenter les distances séparatrices avec une augmentation de la puissance sonore afin de ne pas nuire à l'acceptabilité sociale. Dans l'exemple de ce rapport, pour les éoliennes de 5 mégawatts, on recommande une distance de 1,39 kilomètre, mais les calculs réfèrent à des limites sonores plus élevées que celles du Québec. On pourrait donc déduire qu'avec la limite de l'industrie au Québec de 40 décibels, les éoliennes de 6 à 7 mégawatts, les distances séparatrices devraient être plus importantes que celles adoptées par les MRC dans les RCI et schémas d'aménagement.

2030

Aussi, il faut noter que ce rapport n'inclut pas les impacts visuels, les ombres... l'effet stroboscopique et les lumières clignotantes, ni les particularités du bruit éolien telles que la modulation d'amplitude, les basses fréquences et les infrasons. Le rapport... dans le rapport, il est mentionné :

2035

« Les impacts sonores potentiels des futures éoliennes industrielles et des futurs aménagements d'installations sont donc directement liés à la rapidité d'exécution des projets de parc éolien et au succès de l'émission des permis locaux, influencés par l'opposition de la communauté. »

De plus, on indique :

2040

« Les fardeaux locaux peuvent inclure des impacts économiques, par exemple des impacts négatifs sur la valeur des propriétés, une augmentation des inégalités de richesse, ou des impacts sensoriels, par exemple le bruit, la visibilité ou le scintillement des ombres. »

2045

Maintenant, veuillez aller à la fiche 8, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

2050

Madame Bastian, juste pour vous indiquer, là -- je sais que votre mémoire est quand même substantiel, là -- vous avez la moitié du temps qui est écoulé, là. Il vous reste 7 minutes.

Mme MARTINA BASTIAN :

2055

Oui. Oui. Ça va très vite, maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci.

2060

Mme MARTINA BASTIAN :

2065

Ici, cette fiche-là, c'est pour indiquer la pondération A. On voit, en bas à droite, ce qui est couleur marron, ça, c'est à l'intérieur d'une maison. Ça, c'est le pourcentage dBA, c'est ce qui est mesuré actuellement dans les normes. Ce qui est rouge, ce qui est à gauche, ça, c'est les basses fréquences et l'industrie reconnaît que les mesures en pondération A, c'est insuffisant.

Les niveaux de bruit... selon le rapport *Recent Advances in Wind Turbine Noise Research*, on dit :

2070 « Les niveaux de bruit prévus dépendent du modèle du bruit utilisé pour
les obtenir. De nombreuses juridictions ne précisent pas que le modèle
doit être utilisé. La réglementation existante spécifie des méthodes pour
minimiser l'impact du bruit ambiant. Cependant, ces méthodes
2075 présentent de nombreux inconvénients, [...] et permettent au bruit des
parcs éoliens de dépasser les limites autorisées dans 50 % des cas. »

Allez à la numéro 11, s'il vous plaît.

2080 C'est une image qui parle beaucoup, qui explique beaucoup. Ça montre la variation du son
lors du passage de pales, qu'on appelle la modulation d'amplitude et la propagation du spectre
audible et inaudible sur des distances différentes. Elle est plus élevée à l'intérieur des maisons
parce que les basses fréquences, les infrasons traversent plus facilement à l'intérieur des maisons.
Ils sont moins atténués sur les grandes distances.

2085 Selon les recherches, la modulation d'amplitude semblait être le facteur le plus dérangeant
et causant le plus de nuisance pour le sommeil. Dans le cas de cette étude, la propagation est
perceptible par des riverains à des distances de plusieurs kilomètres -- ici, 3,5 kilomètres les
éoliennes de 3 mégawatts. Dans le cas, plusieurs éoliennes ont des distances différentes, dont à
1 kilomètre, à 5 kilomètres et tout, les éoliennes ne sont pas en activité au même moment où il y a
2090 possibilité ou un encerclement, les résidents n'auront peu ou plus de répit.

2095 Advenant un cas de plainte ou litige par les riverains se trouvant dans l'environnement de
projets éoliens différents, une problématique au sujet des responsabilités en cas de plainte peut
émerger, car les contributions des émissions sonores des différents parcs éoliens ne seront pas
clairement délimitées.

Numéro 14, s'il vous plaît. Oui.

2100 Ceci, c'est pour... par rapport à l'effet nocebo. La perception de l'oreille humaine... la vitesse
de perception de l'oreille humaine est entre 100 à 150 millisecondes. Les graphiques démontrent

la différence entre les prises de mesures selon la réalité de perception auditive humaine -- qui est la ligne bleue -- ou des intervalles de mesures de 1 seconde, qui sont des courbes lissées.

2105 Alors, la compression des données donne un lissage des courbes en rouge comparativement avec des mesures à la vitesse de perception humaine.

Allez à numéro 15, s'il vous plaît. C'est ça.

2110 Les impacts de ces variations de modulation d'amplitude à 10 décibels, il y a une perception de deux fois la force du son. Donc, c'est ce qui a expliqué pourquoi des personnes peuvent se réveiller la nuit avec un sursaut avec un rythme cardiaque élevé sans qu'il pourrait prouver, dans le passé, par les courbes des émissions sonores par les propriétaires des parcs éoliens.

2115 Maintenant, on peut prouver pourquoi une personne... Si on mesure la vitesse de la perception humaine, on peut prouver pourquoi les gens, la nuit, peuvent avoir ces réflexes-là, et ce n'est pas une... l'effet nocebo qui est parfois associé à... par les promoteurs avec l'absence de bénéfices financiers ou d'effets psychosomatiques.

Allez à la prochaine, numéro 16, s'il vous plaît.

2120 Les bruits inaudibles des éoliennes, c'est... les groupes vulnérables sont plus les enfants de moins de six ans, des personnes âgées ou des personnes qui souffrent du mal de transport ou des personnes avec une condition de santé chronique.

2125 Il y a également une augmentation des symptômes à la longue. Il y a des études qui ont prouvé des liens avec l'activation de certaines zones dans le cerveau. Ainsi, des effets sur la microcirculation et prédisposant à l'athérosclérose au fil du temps, avec une exposition chronique et prolongée, donc rien à voir avec les études qui sont faites en laboratoire sur des courtes... brèves périodes de temps.

2130 La prochaine, s'il vous plaît. Le numéro 18. Oui, l'autre après. Oui, c'est ça.

Avec l'augmentation de la taille des turbines, les pulsations de pression ont descendu dans la gamme des fréquences associées au mal des transports. Il ne devrait pas incomber à la

2135 population de prouver les impacts sur la santé par les éoliennes, mais aux autorités de prouver qu'elles sont sécuritaires. On demande donc aux autorités réglementaires des sources et des études sur lesquelles la planification des projets éoliens est basée et de répondre aux questions suivantes.

2140 1, la plainte la plus courante des résidents concerne les troubles du sommeil. Veuillez fournir les études sur le bruit des parcs éoliens qui identifient le bruit, donc tout indice acoustique pertinent qui donne lieu à des troubles du sommeil. 2, veuillez fournir des études sur le bruit des parcs éoliens qui identifient le niveau de bruit, donc tout indice acoustique pertinent qui ne donnerait pas lieu à des troubles de sommeil. Veuillez fournir des études sur les parcs éoliens qui identifient le niveau de bruit qui protégerait l'agrément acoustique des résidents à proximité des parcs éoliens.

2145 À la lumière de ce qui précède, veuillez identifier qui serait responsable dans une demande de dommages et intérêts et des conséquences des impacts négatifs.

2150 Maintenant, allez à la 21, s'il vous plaît. Oui.

2155 Cette fiche-là, elle indique bien l'importance de la forêt. Le projet, il prévoit de faire une déforestation, les deux projets ensemble, de 400 hectares. La forêt a une fonction, surtout avec les changements climatiques en cas de fortes pluies, d'aider à protéger contre l'érosion, aussi de remplir les aquifères.

Maintenant, le... j'ai vu, sur le site, que le déboisement est prévu de débuter en octobre puis le rapport du BAPE sort en octobre. Est-ce que le déboisement va avoir commencé avant? C'était ma question.

2160 Après ça, la prochaine. Oui.

2165 Les microséismicités. C'est un autre... une autre problématique pour l'eau. Peu de gens se posent des questions, tandis que si on demande à des géomécanciens et à des hydrogéologues, ils diraient : « L'impact est réel. » Les éoliennes, avec le mouvement des pales, elles dégagent aussi... Attendez, je vais mieux le dire.

2170 Les microséismicités sont la présence et la transmission de vibrations à travers le sol. Les vibrations physiques du balancement et des flexions des éoliennes industrielles pénètrent dans le sol. Les pulsations de pression barométrique des pales pénètrent également dans le sol et pourraient affecter les ressources d'eau souterraine.

2175 Selon les recherches, la propagation des vibrations générées par les éoliennes dépend de leur poids, leur présence, la nature du sol, et les stations de mesures sismiques sont capables de détecter la signature sismique éolienne, parfois sur des grandes distances. Donc, on recommande que, avant tout projet éolien à la proximité où on devait installer des éoliennes, étant donné que l'impact du bruit et du poids de l'éolienne qui pèse jusqu'à 2 000 à 3000 tonnes dépendamment du volume et des fondations, avant tout le projet éolien, il devrait avoir l'installation de puits sismiques, des mesures, avec aussi des mesures météorologiques levant les précipitations. C'est la seule façon que les municipalités auraient de se protéger en cas de problème avec quantité ou qualité d'eau une fois que l'éolienne est là.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Madame Bastian...

Mme MARTINA BASTIAN :

2190 Dans le cas de la présence... Oui, j'ai terminé. Aussi, dans le cas de présence...

LA PRÉSIDENTE :

Je vous invite à conclure rapidement, là. Votre temps est écoulé.

2195 **Mme MARTINA BASTIAN :**

2200 Oui. Mais dans le cas de la présence de plusieurs projets éoliens, il pourrait être difficile de prouver qui serait responsable, selon les différents projets éoliens, des sources d'eau potable et bassins versants. La valeur d'une ferme ou d'une maison, s'il y a un problème d'eau, c'est problématique.

Ensuite, juste pour terminer, le problème pour l'eau potable au Québec, la prochaine fiche, 23.

2205 Les PFAS, l'abrasion des pales et la contamination du sol d'eau par des PFAS sont documentées par l'industrie. Même si l'industrie travaille actuellement pour changer certaines composantes des pales dans le futur, on ne connaît pas les détails de cet égard pour les éoliennes prévues dans la MRC de Montmagny et leurs effets de pollution sur l'eau.

2210 OK, j'ai terminé. Merci.

LE COMMISSAIRE :

2215 Merci beaucoup, madame Bastian, pour la présentation de votre mémoire. J'aimerais connaître votre opinion, votre position par rapport aux deux projets qui sont à l'étude. Est-ce que les résultats de vos recherches vous amènent à considérer qu'il ne faudrait pas réaliser ces projets? Ou exactement, quelle est votre position par rapport à ces deux projets-là?

Mme MARTINA BASTIAN :

2220 Il faudrait seulement les réaliser si une fois les tests pour l'eau sont faits et on peut garantir l'avenir sur l'eau. Parce que dans notre région, ici, on a encore le souvenir qu'on parlait du développement durable, des gaz... de la filière des gaz de schiste avec 20 000 puits, et on a juste finalement fait 27 puits puis le gouvernement n'arrive pas à les fermer. Il y a du méthane, le danger de feu est élevé. Ça fait 15 ans qu'on essaye de régler ces problèmes-là pour l'eau, pour la population.

2230 Puis précédemment, le gouvernement, aussi, avait un élan de favoriser beaucoup les porcheries pour l'exportation et on a eu des... notre MRC ici, c'est celle qui a eu le plus de déforestation avec l'ensablement des rivières, la pollution des rivières. Et c'est très coûteux pour le reboisement des bords de rivière parce qu'on a trop de problèmes d'érosion sérieuse.

2235 Donc, le déboisement qui est prévu avec les projets éoliens qui... Pourtant, on a besoin des forêts pour diminuer les impacts des changements climatiques. C'est aussi des puits de carbone. Et aussi, il y a eu un cas, à Chatham en Ontario, ils ont dit : « Il manquait d'études préalables où

l'eau était contaminée, un aquifère qui est de 11 000 ans qui était perforé quand ils ont fait installer les éoliennes. Et, depuis ce temps-là, il y avait du pétrole... du schiste noir dans leur eau.

2240 Donc, avant toute chose, il faut protéger l'eau. Puis on n'a pas d'étude là-dessus, aucune. Hydro-Québec devrait faire ces études-là avant toute chose, avant tout éolien et tout. L'eau, c'est la base de tout. Il n'y a pas de... On parle de développement durable, mais je dirais plutôt il faudrait parler de développement soutenable. Il n'est pas soutenable de risquer une région avec des réserves pour l'eau, pour les fermes, pour les maisons et tout.

2245 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, les projets sont...

2250 **Mme MARTINA BASTIAN :**

Ça a un (Inaudible).

LE COMMISSAIRE :

2255 ... acceptables pour vous, à condition qu'on réalise les études sur l'eau, qu'on les protège, qu'on protège l'eau. Bien, vous parlez aussi de déforestation, donc qu'on évite la déforestation. Est-ce qu'il y aurait d'autres conditions auxquelles les projets pourraient être acceptables pour vous, notamment à l'égard du...

2260 **Mme MARTINA BASTIAN :**

Absolument. C'est...

LE COMMISSAIRE :

2265 ... du climat sonore, par exemple?

2270 **Mme MARTINA BASTIAN :**

Absolument. Mais d'installer... installer les éoliennes à un endroit où on peut d'abord tester. Comme à l'époque, au lieu de mettre 20 000 puits de schiste à travers le Québec, ils ont mis 27 expérimentaux. Puis, avec les éoliennes, ça prendrait ça parce que c'est clair que les normes doivent être changées au Québec. On ne peut pas, avec ces normes-là, aller de l'avant avec les projets éoliens. Sinon, c'est une expérimentation à travers le Québec et rien d'autre, là.

2275 **LE COMMISSAIRE :**

2280 J'aurais une dernière question pour vous. C'est vraiment pour un éclaircissement que je voudrais vous demander. À la page 30 de votre mémoire, je vous cite :

« Les élu.e.s devront donc exercer davantage de vigilance et rechercher des informations pertinentes. »

2285

Il y avait un petit bruit, là, de fond, donc je vais reprendre ce que je disais pour vous. Vous disiez :

« Les élu.e.s devront donc exercer davantage de vigilance et rechercher des informations pertinentes. »

2290

Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage sur comment -- c'est le comment qui m'intéresse, là -- comment est-ce que, à votre avis, les élus devront exercer davantage de vigilance, pour utiliser vos propres termes, et rechercher des informations pertinentes?

2295

Mme MARTINA BASTIAN :

2300 Je ne peux pas parler pour le cas de votre MRC, mais si je parle ici, on est aussi visés par les projets éoliens. À chaque fois qu'on pose des questions aux maires qui veulent des éoliennes, ils ne sont pas capables de nous répondre. J'ai demandé, pendant un an et demi, le poids d'une éolienne, même s'ils rencontrent des promoteurs -- quatre promoteurs, dans notre cas. De tous les maires de la MRC -- ils n'ont jamais été capables de répondre. Il fallait que j'aie à un autre BAPE à la Haute-Chaudière pour avoir le poids d'une éolienne.

2305 Et j'ai demandé si un jour, ils font une présentation sur les projets éoliens, si je pourrais faire la deuxième partie parce qu'il y a vraiment un problème avec l'accès au savoir. Puis ça, c'est un peu conditionné aussi, quand on voit des sites comme le *Scientifique en chef*, quand on voit des sites comme le balado du gouvernement, *Vert quoi se tourner?*

2310 Il y a beaucoup beaucoup d'absence de fondement scientifique ou ce n'est pas pertinent. C'est vraiment... j'ai l'impression... Il faut toujours vérifier les informations puis ils ne vérifient pas ou, quand on répond, ils nous disent : « Mais on ne sait rien, on est juste informés par les promoteurs. » Mais ils ne cherchent pas plus loin.

2315 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, madame Bastian.

Mme MARTINA BASTIAN :

2320 Parce que la science est là. Merci.

LE COMMISSAIRE :

Oui, vous ajoutez quelque chose?

2325

Mme MARTINA BASTIAN :

Alors, merci beaucoup pour votre travail.

2330

LE COMMISSAIRE :

Bien, c'est nous qui vous remercions pour votre...

Mme MARTINA BASTIAN :

2335

Oui, merci.

LE COMMISSAIRE :

2340 ... précieuse contribution aux travaux de la commission. Merci et bonne soirée à vous.

Mme MARTINA BASTIAN :

2345 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2350 Donc, je vais inviter le prochain intervenant, donc Danye Anctil, de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire. Bonsoir.

**Mme DANYE ANCTIL
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE (DM66)**

Mme DANYE ANCTIL :

2355 Allô, bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE COMMISSAIRE :

2360 Bonsoir.

Mme DANYE ANCTIL,

2365 Donc, je suis Danye Anctil, je suis la mairesse de Notre-Dame-du-Rosaire. Je vais commencer comme ceci.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM66)

2370 Début de la phrase à la page 2 : « La Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire soumet... »

Fin de la phrase à la page 3 : « ... l'expression de nos salutations distinguées. »

Alors, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2375

Merci, madame Anctil pour votre présentation, pour votre mémoire. J'ai peut-être une question pour vous, si vous permettez. Puis là, je cite le passage dans votre mémoire, là. Vous indiquez que les revenus générés par les deux projets éoliens représenteront une ressource essentielle pour soutenir, améliorer et développer vos services municipaux.

2380

Avez-vous des exemples un peu plus concrets, là, à nous partager sur comment ces revenus-là pourraient être investis, là, dans vos services?

Mme DANYE ANCTIL :

2385

Oui. Bien, c'est sûr, c'est une petite municipalité, comme je disais, là. C'est certain qu'on est régi par les mêmes normes que les plus grandes municipalités. Si je prends seulement le niveau incendie, là, tout ce qui est exigé par les schémas, les obligations, ça prend beaucoup de sous, là, t'sais, au niveau des petites municipalités, puis on n'a pas beaucoup d'aide, on n'a pas beaucoup de payeurs de taxes. Que ça soit au niveau d'incendie, que ça soit dans les aménagements, dans le développement de commerces, ainsi de suite, là, les améliorations de nos chemins, nos rues.

2390

On fait notre possible, mais c'est clair que, pour nous, de voir qu'on aura un petit peu de revenus additionnels, bien c'est encourageant, là, pour l'avenir des municipalités.

2395

LA PRÉSIDENTE :

Bien, merci beaucoup, madame Anctil...

2400

Mme DANYE ANCTIL :

Merci.

2405

LA PRÉSIDENTE :

... pour votre participation.

2410 **Mme DANYE ANCTIL :**

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2415 Bonne fin de soirée.

2420 Donc, pour la suite de notre programme de ce soir, on est rendu aux opinions... aux opinions spontanées, à ceux qui se sont enregistrés pour les opinions spontanées. Donc, je vous indique, par le fait même, que le registre est fermé. Donc, je vais inviter monsieur Yves Côté à la table des participants, à l'avant.

Rebonsoir, monsieur Côté.

2425

PÉRIODE D'OPINIONS SPONTANÉES

2430 **M. YVES CÔTÉ**

M. YVES CÔTÉ :

Rebonsoir. Je vais prendre la même chaise, je la connais.

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, vous l'avez réchauffée tout à l'heure. Donc, vous avez 10 minutes pour...

2440 **M. YVES CÔTÉ :**

Oui, merci.

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

... votre opinion spontanée.

M. YVES CÔTÉ :

2450 Mon premier point que j'aimerais soulever, c'est que lorsque les... on parle de partenariat
au niveau de l'Alliance de l'Est, dans notre cas, avec l'initiateur, c'est qu'un des problèmes qu'on
voit, c'est que le système qui est mis en place par le gouvernement, et par l'Hydro-Québec par le
fait même, fait en sorte que les initiateurs doivent absolument s'entendre avec les MRC pour avoir
le partenariat -- parce que c'est ce qu'ils souhaitent -- mais les MRC ne protègent pas vraiment les
2455 citoyens parce que là, on est en train de trouver une façon de satisfaire, d'une certaine manière,
l'initiateur.

Et ils n'ont pas le choix, les initiateurs, non plus, parce qu'il n'y a pas de règle qui fixe, entre
autres les limites de distance entre les éoliennes dans les parcs éoliens. Et on pense
2460 qu'Hydro-Québec a une responsabilité sociale et devrait l'assumer en donnant des directives
claires aux initiateurs partout en province, que la distance, à titre d'exemple, est de 1 500 mètres
des résidences et de 2 500 mètres, exemple, dans le cas des villégiatures, parce que c'est
particulier. Puis il y a certainement d'autres situations particulières que la villégiature aussi,
évidemment.

2465 À partir de là, les initiateurs et les MRC n'auraient pas à se préoccuper de ça et la distance
serait respectée en tout temps, ce qui veut dire que, lorsqu'il y a trop d'habitations pour respecter
ces normes-là, les projets se feront par les mêmes initiateurs dans les régions où c'est possible de
le faire parce qu'il n'y aura pas de résidence qui serait impactée.

2470 On pense que ça, c'est quelque chose qui est vraiment important. Parce qu'autrement,
laisser ça à la discrétion des MRC, les MRC, ils disent : « Bien là, si on augmente ça à plus de

500 mètres, bien le problème qu'on va avoir, c'est qu'on n'aura pas de projet puis ça va être d'autres qui vont l'avoir. » Ça fait que c'est comme la course à l'or.

2475

Ça fait qu'il faut absolument, je pense, que l'Hydro-Québec prenne ses responsabilités. C'est un des moyens pour éviter beaucoup de problèmes au niveau de l'acceptabilité sociale, à mon point de vue.

2480

L'autre élément, je pense, qui est important, c'est que... J'ai travaillé quand même dans plusieurs domaines, comme beaucoup d'entre vous, et je m'aperçois que, dans tout ce qu'on peut voir au niveau du projet éolien, un des aspects qui me préoccupe le plus, c'est l'immunité à peu près complète des firmes de... qui font les caractérisations d'environnement.

2485

Parce que les seuls groupes qui peuvent contester les évaluations d'impact, ce sont les experts du BAPE qui posent des questions par rapport à un rapport d'impact qui, des fois, a 1 000 pages, 2 000 pages, 3 000 pages. Et ils sont dans leur... je pense, bureau, en général, et ils peuvent poser des questions à la firme qui fait les études, mais ils ne sont pas sur le terrain pour évaluer si l'étude d'impact satisfait les exigences en place.

2490

Et ça, ça cause un problème parce que nous, les citoyens sur le terrain, nous connaissons le terrain et on n'a aucun moyen de discuter avec les experts qui m'ont posé ces questions-là, et on n'a aucun moyen non plus de poser des questions à... aux firmes qui font ces études d'impact. Et ce qui arrive, c'est qu'on se ramasse avec souvent des sujets qui nous préoccupent parce qu'on n'est pas d'accord avec les résultats d'études d'impact.

2495

À titre d'exemple, dans le dossier de Saint-Paul-de-Montminy, la question de la grive de Bicknell nous préoccupe grandement parce qu'on sait que c'est exactement à l'éolienne B5, B3 et B2 qui, selon toute probabilité, selon les études qui ont été faites par les gouvernements fédéral et provincial, ce sont des endroits où l'habitat est propice à grive de Bicknell. Et on doit agir en conséquence, et il y a toujours l'inventaire qui aurait dû être fait... qui a été fait, j'imagine, parce qu'on a eu le dernier inventaire qui aurait dû se dérouler entre le 4 et le 24 juin, mais ça s'est fait beaucoup plus tôt. Je ne sais pas pourquoi.

2500

2505

L'expert de votre bureau ou du gouvernement, plutôt, était censé évaluer de quelle façon que ça s'est fait et je n'ai pas vu, dans les documents, aucune référence à ça. Ça fait que je ne sais

pas ce qui s'est passé au niveau de l'inventaire. Et l'autre aspect, c'est la caractérisation Kruger... pas Kruger, excusez-moi. Pesca, dans son rapport, nous montre une photo d'une caractérisation inadéquate.

2510

Et ce qu'on voit comme caractérisation inadéquate, ce n'est pas une photo qui vient des environs de B5, B3 ou B2, à mon point de vue, parce que ce n'est pas du tout le même genre de forêt. Et je ne suis pas un spécialiste, mais je peux vous assurer que si ce n'est pas un habitat qui est optimal, je ne sais pas c'est quoi. Parce que j'ai lu, comme tout le monde, les caractéristiques avec les 10 000 tiges par site qui doit être fait avec la grosseur, avec le type de sapin baumier et tout ça.

2515

Et je pense, parce que j'ai vu sur le terrain, que c'est vraiment pas mal ça qu'on trouve particulièrement à B5. Et, du revers de la main, Pesca dit : « Non, c'est un habitat qui est inadéquat. » Et ma question est la suivante... ou plutôt, ma recommandation. C'est que j'aimerais que le BAPE ait la possibilité de vérifier sur le terrain ou d'envoyer ses spécialistes ou d'autres sur le terrain, pour valider lorsqu'on a un doute raisonnable de croire que c'est possible qu'il y ait une erreur dans la caractérisation, à titre d'exemple dans ce cas-là.

2520

Parce qu'autrement, on est obligés de se fier à la firme qui a fait l'inventaire et qui travaille pour l'initiateur. Je ne veux pas lancer de... je ne veux pas dire que c'est... y a quelque chose qui n'a pas été correct, mais j'aimerais ça que ce soit validé. Et pour ça, il faut que le BAPE ait le pouvoir de pouvoir le valider sur le terrain, surtout lorsque, dans la première partie du BAPE, les gens se posent des questions par rapport à tel tel élément qui fait référence à l'étude d'impact.

2525

C'était ça mon deuxième point.

Et j'aimerais un peu aussi revenir, en terminant, si vous le permettez. J'ai entendu la MRC, tout à l'heure, nous... les responsables de la MRC nous dire que, ce qu'ils visaient, finalement, c'est la qualité de vie des citoyens, le respect des lieux de villégiature, les mesures d'atténuation et la réduction de l'impact visuel.

2530

J'en déduis à ce qu'ils sont d'accord à ce qu'on enlève B5, B3 et B2.

2535

2540

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Côté, pour votre participation.

2545 Donc, je vais inviter maintenant monsieur Laurent Fallon. Fallon. Sinon, vous n'allez pas venir vous présenter. Je faisais un petit test, pour voir. Rebonsoir, monsieur Fallon. La même chaise.

M. LAURENT FALLON

2550

M. LAURENT FALLON :

La même chaise moi aussi.

2555

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. LAURENT FALLON :

2560

Alors, je comprends que j'ai l'honneur de finir ce BAPE en intervention?

LA PRÉSIDENTE :

2565

Oui. Il y aura une intervention pour les rectifications, de monsieur Poulin, qui suivra...

M. LAURENT FALLON :

Ah, OK.

2570

LA PRÉSIDENTE :

... mais vous êtes le dernier intervenant à participer.

2575 **M. LAURENT FALLON :**

Parfait.

2580 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez 10 minutes.

M. LAURENT FALLON :

2585 Oui, pas de problème. Mon souhait, c'est de finir sur une note positive.

Je rappelle qu'on est, Yves Côté et moi -- je ne l'ai pas mentionné tantôt -- des représentants dûment mandatés de notre groupe, qui est quand même un groupe significatif. Moi aussi, j'ai entendu tantôt, au niveau de la MRC, dire qu'on est un gouvernement de proximité et qu'on souhaite travailler en harmonisation avec son milieu.

2590

J'ai aussi entendu la municipalité dire qu'une cohabitation harmonieuse avec son milieu était importante.

2595 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Fallon?

M. LAURENT FALLON :

2600

Oui?

LE COMMISSAIRE :

2605 S'il vous plaît, normalement, vous allez faire votre intervention, mais sans réagir sur ce que les autres ont dit avant vous parce qu'ils n'ont pas la possibilité de venir intervenir après vous. Sauf si c'est une rectification que vous voulez faire.

M. LAURENT FALLON :

2610

OK.

LE COMMISSAIRE :

2615

Donc, je ce que je vous suggère...

M. LAURENT FALLON :

2620

Oui?

LE COMMISSAIRE :

2625

... c'est d'aller directement avec votre opinion que vous voulez exprimer, sans commenter ce que vos prédécesseurs ont fait.

M. LAURENT FALLON :

2630

Je ne voulais pas les commenter, je voulais juste rappeler que c'est de bonnes intentions. Quand on dit « Cohabitation harmonieuse », c'est dans le sens-là que je l'amenais, là. Je ne critiquais pas, au contraire. Je suis très d'accord avec ce qui est dit, mais il faut que ça soit transmis maintenant sur des faits...

LE COMMISSAIRE :

2635

Allez-y.

M. LAURENT FALLON :

2640

Alors, je tiens aussi à souligner le souffle dynamisme... le dynamisme de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, qui a mis de l'avant, vraiment, des moyens d'attraction puis une vitalité dans le milieu. Et ça, je trouve ça vraiment extraordinaire. C'est correct, et je comprends qu'ils ont besoin de moyens financiers pour y arriver.

2645 Alors, j'arrive à ce que... la suggestion. Pour atteindre ces objectifs de cohabitation harmonieuse, ça repose sur la recherche d'une solution, comme je le mentionnais tantôt. Et je rappelle que, grâce au BAPE, le canal de communication a été réouvert entre notre groupe et l'initiateur. Et nous avons... je tiens à souligner que nous avons des membres de notre groupe qui ont des connaissances pointues sur le territoire.

2650 Nous offrons notre collaboration à l'initiateur pour aller sur le terrain avec eux, pour explorer certains sites. Et on croit que, combiné à leur expertise, on peut arriver à trouver une solution qui serait acceptable et gagnante pour toutes les parties. Toutes les parties, ça inclut tout le monde, tous les partenaires, l'initiateur et tout ça.

2655 Par contre, je pense qu'il faut agir rapidement avant la fin de la rédaction du rapport du BAPE. Ça serait vraiment intéressant que vous puissiez ajouter une note positive dans le dossier. C'était le sens de mon commentaire. Ce n'était pas une critique envers les...

LE COMMISSAIRE :

2660 Merci beaucoup pour cette ouverture au dialogue et à utiliser le canal de discussion qui reste ouvert...

M. LAURENT FALLON :

2665 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2670 ... tel qu'on l'a montré tout au long de ces audiences qu'on a tenues ensemble. Merci.

M. LAURENT FALLON :

2675 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Fallon.

2680

M. LAURENT FALLON :

Merci de votre bon travail.

2685

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais inviter maintenant monsieur Poulin pour les rectifications. Bonsoir, monsieur Poulin.

2690

PÉRIODE DE RECTIFICATION

2695

M. JEAN-ROBERT POULIN

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, monsieur le commissaire.

2700

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

2705

M. JEAN-ROBERT POULIN :

Donc, encore une fois, ce soir, ce sera très rapide. On a quelques petites rectifications mineures qui vous seront en fait transmises par écrit, là.

2710 Je voulais simplement me permettre, en fait, là, de prendre deux petites minutes au micro
pour remercier tous les intervenants qui ont participé au processus du BAPE, remercier toutes les
personnes qui se sont présentées à ce micro-ci, qui se sont présentées en ligne durant les deux
périodes de la commission. Je suis bien placé pour apprécier le niveau de stress que ça peut
2715 tout le monde pour leur participation.

Je veux remercier aussi la commission pour votre travail. C'est très apprécié. Je pense que
c'est une chance qu'on a, au Québec, d'avoir un organisme comme le BAPE, qui permet des débats
ouverts et respectueux et civilisés.

2720 Donc, c'est la fin de mon commentaire. Merci à tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Vous n'aviez pas de rectification?

M. JEAN-ROBERT POULIN :

On vous les enverra par écrit.

2730 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Merci, monsieur Poulin.

2735 **M. JEAN-ROBERT POULIN :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2740 Bonne fin de soirée.

MOT DE LA FIN

2745

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur les projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny.

2750

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions des séances publiques au Bureau et sur le site Web du BAPE. Pour ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet au Bureau municipal de Notre-Dame-du-Rosaire, situé au 144 rue Principale. Plusieurs des documents y sont aussi offerts en version papier.

2755

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au mercredi 16 juillet prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en informer Rachel Sebareme, coordonnatrice du secrétariat de la commission, car, à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

2760

La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au plus tard le 9 octobre prochain.

2765

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non les projets, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres et non au BAPE.

2770

Nous tenons à remercier les personnes qui se sont intéressées à nos travaux, qui y ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire, un commentaire, ou qui se sont exprimées en séance publique. Vous avez permis à la commission de mieux comprendre vos préoccupations ainsi que la façon dont les projets pourraient s'intégrer dans votre milieu.

2775

Nous remercions également les personnes-ressources et les initiateurs des projets pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

2780 Merci à mon collègue, à l'équipe de la commission d'enquête et à toutes les personnes du BAPE à distance qui ont rendu possible la réalisation de cette audience publique.

Donc merci, et bonne fin de soirée.

2785 _____
SÉANCE AJOURNÉE

2790 Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2795 

Vanessa Lagacé, s.o.